

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 1999.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Je salue les membres du Conseil Municipal, la presse, et tous ceux qui sont avec nous en cette fin d'après-midi.

Nous sommes au mois de juillet, il y a moins de monde que d'habitude, mais la date du Conseil Municipal a dû être changée du fait de la venue, lundi, du Premier Ministre.

Je donne la parole au Secrétaire de séance, Monsieur MARCHAND, pour l'appel.

(Monsieur MARCHAND procède à l'appel nominal)

Présents : Mme BAERT, MM. BARBAROSSA, BESSON, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAU, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, M. FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mme AUBRY, MM. BERNARD (pouvoir), BIENVENU (pouvoir), BROCHEN (pouvoir), Mme COOLZAET, M. FLORENCE, Mmes GEORGET, MATTIGHELLO, M. RENAR, Mme ROUGERIE (pouvoir), MM. SELLANI, SINAGRA (pouvoir), THIOT (pouvoir).

La séance est ouverte.

Carnet.

Nominations.

Il est toujours agréable d'apprendre que des élus lillois sont investis de mission auprès d'instances nationales. Il en est ainsi de Monsieur Patrick KANNER que le Premier Ministre, sur proposition de Madame AUBRY, vient de nommer membre du Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au titre des personnes qualifiées.

Au nom du Conseil Municipal, je renouvelle à Patrick KANNER mes chaleureuses félicitations en cette heureuse circonstance et mes vœux de réussite dans cette nouvelle charge.

Simultanément, pour alléger sa tâche, Monsieur KANNER a démissionné de la présidence d'OSLO qu'il assumait depuis un peu plus de dix ans.

C'est pour moi l'occasion de le remercier à nouveau pour les actions qu'il a menées au sein de cette association particulièrement agissante en faveur du logement social que j'avais créée il y a une dizaine d'années.

Le successeur n'est d'ailleurs pas inconnu pour les membres du Conseil Municipal, puisqu'il s'agit de Monsieur Maurice DRAPIER. Après avoir été son secteur d'activité professionnelle, l'habitat social reste son domaine de compétences. Et je suis persuadé qu'à la présidence d'OSLO, Monsieur DRAPIER continue d'apporter son expérience au service des plus démunis.

.../...

A cette occasion, je lui adresse mes vives félicitations et mes encouragements pour remplir cette nouvelle responsabilité.

Distinctions.

La dernière promotion dans l'ordre National du Mérite a vu la nomination au grade de Chevalier de 2 Conseillers de quartier.

Tout d'abord, Monsieur Louis CHEYMOL, Conseiller de Quartier des Bois-Blancs depuis 1983 où il participe aux séances avec une assiduité exemplaire. Monsieur CHEYMOL est également Président de la maison de quartier et Président de la régie de la maison de quartier depuis 1982.

Puis, Monsieur l'abbé Jean-François BORDARIER, Conseiller de Quartier de Vauban-Esquermes, qui siège depuis 1995. Homme de contact particulièrement dynamique, Monsieur BORDARIER est très impliqué dans les activités et l'animation de ce quartier.

Je renouvelle à MM. CHEYMOL et BORDARIER mes sincères félicitations et celles du Conseil Municipal.

Je signale enfin qu'un de mes collaborateurs, Monsieur Jérôme HESSE a été nommé Chevalier des Arts et des Lettres. Membre de mon cabinet depuis 1991, Monsieur HESSE est l'auteur de 7 ouvrages, romans et essais historiques.

Sociétaire de la Société des Gens de Lettres, rapporteur devant la Commission Nationale de la Culture, il a contribué à l'évolution du statut des jeunes auteurs, notamment à travers la réforme des aides à la création et les relations avec les maisons d'édition.

Je lui renouvelle mes félicitations pour cette distinction honorifique.

Mariage.

Le 3 juillet dernier, Madame Martine AUBRY, Premier Adjoint au Maire, a célébré le mariage de Monsieur Hervé BARRE, Secrétaire Général Adjoint, chargé du Pôle de Coordination Développement Economique et Emploi.

A cette sympathique occasion, je suis heureux de renouveler à Monsieur et Madame BARRE mes vives félicitations et mes meilleurs voeux de bonheur.

Après ces événements heureux, je souhaite en venir à un événement plus triste et évoquer la mémoire de Madame Jeannine SOUBRANE, décédée brutalement le 23 juin à l'âge de 64 ans, qui fut pendant longtemps l'une de mes plus proches collaboratrices.

J'ai été très affecté par la disparition de Jeannine SOUBRANE, dont j'avais pu apprécier toutes les qualités humaines et professionnelles. Chacun se souvient de cette fonctionnaire irréprochable, extrêmement discrète, gardienne vigilante de la rigueur administrative.

Madame SOUBRANE avait passé 41 ans de sa vie professionnelle, au Cabinet du Maire, où elle fut affectée en décembre 1955 au service de mon prédécesseur, Monsieur Augustin LAURENT. Elle a ainsi fait bénéficier 2 Maires et 5 Directeurs de Cabinet successifs, dont naturellement Monsieur Bernard MASSET -et avant, vous-même, Monsieur Bernard ROMAN-, de son expérience de la chose administrative, de sa rigueur sans faille, et de son sens du service public.

.../...

Elle avait aussi fait profiter de sa grande culture générale et administrative de nombreux agents qui sont allés ensuite dans d'autres services, d'autres administrations, mettre en application les enseignements reçus avec beaucoup de pédagogie.

Jeannine était unanimement appréciée à l'Hôtel de Ville où elle s'était construit un réseau d'amis fidèles. A tout moment, elle était disponible pour un renseignement, un conseil, et savait avoir une attention sincère pour ses collègues et leurs proches.

En 1996, elle avait pris sa retraite qui, malheureusement, fut de courte durée.

En déplacement à l'étranger, à Buenos Aires, il ne m'a pas été possible d'assister à ses obsèques, mais Bernard ROMAN, Christian BURIE et mon Directeur de Cabinet m'y ont représenté. Mon épouse s'est associée à l'hommage que l'on devait rendre à Jeannine SOUBRANE, et de très nombreux membres du personnel municipal, actifs ou retraités, étaient également présents aux obsèques.

Nous garderons tous de Jeannine SOUBRANE le souvenir d'une fonctionnaire exemplaire et d'une amie d'une extrême gentillesse.

A son fils Jean-François, également fonctionnaire municipal, à Isabelle son épouse, et à toute la famille de Jeannine, je renouvelle mes plus vives condoléances et celles du Conseil Municipal.

Je pense que vous pouvez vous associer par la pensée à la mémoire de Jeannine SOUBRANE qui a été parmi nous de si nombreuses années.

Visite officielle.

Il est très exceptionnel de réunir le Conseil Municipal un vendredi soir, mais chacun en aura bien compris le motif. Nous avons été contraints de déplacer notre séance initialement prévue le lundi 5 juillet, en raison de la visite officielle dans notre ville ce jour-là de Monsieur Lionel JOSPIN, Premier Ministre.

J'ai été particulièrement heureux d'accueillir Monsieur Lionel JOSPIN dans cet Hôtel de Ville pour la première visite officielle qu'il effectuait dans le Nord depuis la formation de son Gouvernement.

J'ai eu le grand plaisir à accueillir également Madame Martine AUBRY dans ses fonctions de Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, comme je l'avais déjà fait le matin même au Centre Hospitalier Régional Universitaire pour signer avec elle un protocole d'accord relatif au contrat d'objectifs et de moyens entre l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille.

Ce fut pour moi une satisfaction personnelle car nul n'ignore la solide amitié qui, depuis bien des années, me lie à Lionel JOSPIN.

Mais ce fut surtout un grand honneur pour la Ville et les Lillois. D'autant que le Premier Ministre n'a pas manqué, dans son allocution, de souligner le caractère exemplaire de l'action municipale lilloise conduite en faveur de l'emploi, ce thème étant l'objet principal de son déplacement.

Cette visite s'est déroulée dans un excellent climat, et je tenais ce soir à remercier tous ceux qui, dans leur pluralité, se sont associés à cet accueil républicain.

.../...

Je dois dire que, le matin, lorsqu'il y a eu ce dialogue entre le Premier Ministre et les jeunes en emplois jeunes, j'ai été particulièrement frappé, d'abord de la tenue de ces jeunes, ensuite de leur capacité à s'exprimer, en parlant de leurs activités, et à répondre aux questions qui leur étaient posées.

C'est terrible de penser que ces jeunes, malgré leur prestance, les études qu'ils ont faites, leur disponibilité, normalement, étaient au chômage. Aujourd'hui, même s'ils n'ont sans doute pas un métier, au moins ils ont une activité professionnelle. Ils sont dans une situation qui s'apparente à une situation professionnelle, et cela faisait plaisir de les voir s'exprimer dans le cadre de ces activités professionnelles. Nous avons dialogué avec une quinzaine ou une vingtaine d'entre eux. Mais quand on pense à ces centaines de jeunes qui sont sans travail, qui ont la même éducation, la même volonté de travailler, on peut dire que le chômage est véritablement la plaie, qu'il est, de loin, le problème le plus difficile, le plus urgent à résoudre, le plus compliqué aussi, de notre société.

L'après-midi, nous sommes allés sur la zone d'activités de Ravenne-les-Francis, dans une entreprise qui produit des bonbons. Ce qui m'a frappé, ce sont ces machines extraordinaires qui sont capables d'empaqueter des tonnes de bonbons, et cela avec uniquement un personnel de surveillance. On voit bien là comment la machine a remplacé l'homme, et comment, dans la société actuelle, une compétition est ouverte entre le progrès, les technologies les plus avancées et évidemment l'emploi. C'est un véritable sujet de réflexion.

J'ai une autre communication sur l'Année Internationale des Personnes Agées.

Un label a été accordé à la Ville de Lille, nous pouvons en être fiers. L'O.N.U. a décidé de faire de l'année 1999 l'année internationale des personnes âgées autour du thème "une société pour tous les âges". Et sous certaines conditions, les actions locales françaises menées dans le cadre de cette année internationale peuvent bénéficier d'un label permettant de disposer de l'emblème officiel publié par l'O.N.U. qui garantit la qualité des actions et la communication de celles-ci au niveau national.

Dernièrement, la commission nationale de labellisation a décidé d'accorder ce label au programme proposé dans une démarche innovante de la Ville de Lille au Centre Communal d'Action Sociale de Lille et aux partenaires associatifs réunis au sein de l'Instance Locale de Coordination des Actions Gériatriques.

Cette décision apporte à la Ville la reconnaissance de la qualité de ses actions, de sa politique partenariale particulièrement dynamique puisque l'Instance lilloise est la première à obtenir cette labellisation.

Ceci me donne l'occasion de remercier et de féliciter Madame Martine FILLEUL, Conseiller Municipal délégué aux retraités et personnes âgées, qui est parmi nous et qui a su donner un nouvel élan à ce secteur, comme en témoigne le Plan Local d'Actions que nous avons adopté lors de notre précédente réunion.

Vous pourrez donc mettre "O.N.U." sur vos papiers, et en tout cas sur les actions qui sont les vôtres et qui caractérisent votre intervention ici à Lille. Mes très vives félicitations, chère Martine, félicitations auxquelles s'associe tout le Conseil Municipal.

Je voudrais faire un point sur le travail mené par la Commission de la Vie Nocturne depuis que je l'ai installée le 22 février dernier.

.../...

Je l'ai installée parce qu'il y avait un peu de "charivari" dans certaines rues de Lille. Je rappelle qu'elle est composée de 3 élus de la Ville, Monsieur Daniel ROUGERIE, Monsieur MUTEZ et Monsieur SABRE, de Monsieur le Commissaire Central CATTO, du Commandant VANDAMME de la Police Nationale, des représentants du Syndicat des Cafetiers, Hôtelières et Restaurateurs, et enfin des Directeurs des différents services municipaux concernés, en particulier la police municipale et l'écologie urbaine.

Cette commission s'est réunie à deux reprises, les 29 avril et 10 juin derniers, et a instruit 208 demandes d'autorisations d'ouverture tardive formulées auprès des services préfectoraux par les propriétaires de cafés, de restaurants et d'établissements de nuit lillois.

Auparavant, les autorisations étaient données par convenance, et s'il y avait des incidents, on examinait le dossier de celui qui perturbait la vie publique. J'ai donc décidé de revoir l'ensemble des dossiers, et de les soumettre à des autorisations qui doivent être renouvelées.

La Commission me soumet son avis sur chaque dossier afin que je puisse informer Monsieur le Préfet de la décision de la Ville. Parce que, formellement, c'est le Préfet qui prend la décision sur proposition du Maire, ce que je ne manque pas de faire.

C'est ainsi qu'il a confirmé mon souhait de limiter l'horaire d'ouverture des établissements à 2 heures du matin, chaque jour de la semaine, y compris le week-end.

Je rappelle que c'est bien le Préfet qui en définitive prend la décision finale, et qu'il peut lui arriver d'apprécier différemment telle ou telle situation. Mais je m'efforce d'avoir une harmonisation de la position du Maire et de celle du Préfet.

Je me réjouis de la qualité du travail fourni par les membres de cette Commission, ce qui justifie l'utilité de sa création et se traduit d'ailleurs par une diminution très sensible des plaintes des riverains.

En tout cas, la municipalité est très présente, en particulier le Maire, compte tenu de ses pouvoirs spéciaux de police, pour que, véritablement, on puisse suivre l'évolution de ces établissements, et en particulier agir lorsqu'on estime qu'ils ne respectent pas l'heure de fermeture. Comme vous le savez, on a la possibilité d'aller jusqu'à 2 heures, 3 heures, 4 heures du matin, ou de ramener à 23 heures la fermeture des établissements.

Dernière communication tout à fait différente puisqu'elle traite des premiers résultats du recensement de la population lilloise.

Comme vous le savez, l'opération du recensement général de la population a été menée entre le 8 mars et la fin avril, la dernière remontant à 1990.

Malgré quelques difficultés inhérentes à un chantier de cette envergure, les conditions de son déroulement ont été satisfaisantes, et je tenais à remercier pour la qualité et le sérieux du travail accompli tout particulièrement notre collègue Henri THIOT, Conseiller délégué en charge de ce dossier, les services municipaux, et bien entendu les quelque 300 agents recenseurs.

J'ai d'ailleurs, à leur sujet, été amené à apporter un correctif au papier paru dans "Libération", et je suis persuadé que ce journal en tiendra compte. Des informations avaient été données qui ne correspondaient sans doute pas à la réalité. Si nous avons eu quelques difficultés, il faut rappeler qu'en définitive, l'employeur, c'est l'INSEE. Nous n'avons été que le bras séculier de l'INSEE dans cette opération.

.../...

Je me permets de dire aussi que lors du précédent recensement -il y a déjà dix ans quand même- lorsque cette opération a eu lieu, c'était le personnel municipal qui était chargé d'aller chez les gens pour recueillir les informations. Il le faisait sous forme d'heures supplémentaires qui leur étaient bien entendu payées.

Pour le recensement de cette année, j'ai pensé qu'il était indispensable d'avoir la collaboration de jeunes sans travail et en grande difficulté. La grande majorité d'entre eux ont donné entière satisfaction. Certains ont montré -et c'est un redoutable problème- que le fait d'être sans travail, sans activité, leur faisait perdre certaines notions essentielles, des notions de régularité, d'exigences, de contraintes ... Enfin, l'opération avait aussi une vertu pédagogique, qui était celle de leur donner du travail et de faire en sorte que ce travail se fasse dans des conditions naturellement programmées et normalisées.

En tout cas, merci à tous eux qui ont participé à cette opération toujours délicate et difficile.

Les premiers résultats nous sont parvenus il y a quelques jours. Ils ont été largement commentés par la presse, mais je tiens à les rappeler.

Il est aujourd'hui certain que Lille et la commune associée d'Hellemmes ont vu leur population totale augmenter de 10.000 habitants, soit une hausse de 5,8%. Longtemps, cela a été entre 10.000 et 15.000, mais il s'agissait d'étudiants, pour lesquels il a fallu une opération particulière pour savoir s'ils étaient Lillois ou originaires d'autres communes de la région.

Ainsi, nous passons de 172.142 habitants à 182.228 habitants, confirmant ainsi la croissance démographique déjà constatée entre 1982 et 1990.

Les principaux facteurs de cette croissance soutenue sont à rechercher dans l'évolution significative du nombre de logements construits ces dix dernières années. La réforme des modes de financement, loi Périssol, prêt à taux zéro, baisse des taux d'intérêt, une notoriété grandissante du parc, Euralille, la rénovation du Vieux-Lille, le T.G.V., l'impact universitaire, ont incontestablement porté cette dynamique. De plus -ce qui est évident pour la grande majorité du Conseil Municipal, et peut-être même l'unanimité- la métamorphose de Lille qui, depuis dix ans, est éclatante et n'échappe à personne attire naturellement, la population dans la ville.

Depuis 1990, la ville de Lille mobilise 37% des autorisations métropolitaines de logements contre 31% entre 1986 et 1989.

Le Vieux-Lille, le quartier Vauban, Lille-Centre sont devenus des secteurs attractifs pour le collectif qui représente 60% de l'offre.

L'accessibilité par le métro a favorisé l'émergence des quartiers de Wazemmes et des Bois-Blancs, le quartier de Wazemmes se confondant d'ailleurs de plus en plus dans ses frontières avec le centre de Lille.

Une analyse des chiffres par quartier montre qu'après une progression démographique essentiellement concentrée sur le versant Est de la ville en 1990, celle-ci affecte aujourd'hui principalement le versant Ouest avec des hausses révélatrices dans les quartiers de Wazemmes +12%, Vauban-Esquermes +12%, Vieux-Lille +14%, et surtout Bois-Blancs +15% (Bois-blancs qui sort de ses difficultés et qui s'élance vers l'avenir avec 15% d'accroissement de sa population).

La comparaison 90/99 s'avère riche d'enseignements sur le poids relatif des quartiers dans la ville.

.../...

Wazemmes devient le premier quartier de Lille avec une intégration de ses frontières dans le centre, ce qui explique d'ailleurs les évolutions qui sont en cours.

Lille-Sud passe de la première à la troisième place.

Ce sont des changements tout à fait étonnants.

Vauban (6ème), tout comme Bois-Blancs (10ème), gagnent une place.

Moulins (7ème), tout comme Faubourg de Béthune (11ème), en perdent une.

J'ajoute que les indications connues sur le résultat du recensement de Lomme laissent présager une population globale, en cas d'association Lille-Lomme, de 210.132 habitants, en comptant Hellemmes, nous faisant ainsi largement dépasser la barre des 200.000 habitants.

Permettez-moi enfin d'adresser un conseil amical (je ne sais pas si c'est le jour puisque les vacances arrivent, mais quand même ...) à nos amis de l'Opposition lilloise qui utilisent les moyens les plus modernes afin d'apporter aux Lillois -du moins je le suppose- une information en temps réel.

Or, sur Internet, on apprend encore que la pauvre ville de Lille perd des habitants à cause du niveau des impôts locaux qui ne cesse d'augmenter, à cause de la fuite des entreprises... , etc ...! Pourtant, je vous avais prévenus ! Cela fait un an que je vous dis que Lille gagne des habitants ! Mais non ! Vous voulez vous enfermer dans une contre-vérité que vous avez même fait paraître sur Internet et que vous diffusez largement notamment dans la presse ...! C'est une contre-vérité ! On ne va pas se refuser ces plaisirs quand même ! Quand la ville augmente le nombre de ses habitants, il faut tous s'en réjouir, que l'on soit dans l'Opposition ou dans la Majorité. Nous sommes tous des Lillois et des Lilloises.

Je dis cela pour la prochaine fois ... Mais ce sera dans dix ans ... ! Cela me choquait et pourtant, c'était évident, je l'ai dit très souvent au Conseil Municipal...! Et vous, vous dites le contraire ... !

M. DECOCQ - C'est une faute de frappe ...!

(rires)

Monsieur le Maire - D'accord ... ! Mais c'est aussi une faute de la technologie moderne, il faudra mettre Internet au point aussi ... !

Passons ! L'essentiel est que l'on augmente notre population ! Et il faut continuer à l'augmenter.

Alors, on l'augmente, il faut davantage d'espace, il faut loger tout le monde, etc..., on revient sur des problèmes qui nous ont opposés et qui tiennent à l'association avec Lomme, à l'agrandissement de Lille. En tout cas, moi, je m'en réjouis, je crois que l'on fera partie du club des 10 premières villes, sans doute en 9ème ou 10ème position.

C'est une bonne chose parce qu'on aura un peu plus de moyens, ce sera parfait.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous voyez que j'avais des bonnes nouvelles, à part celle très triste du décès de notre collaboratrice Jeannine SOUBRANE, fidèle et dévouée. Sinon, les informations concernant la ville sont des informations plutôt heureuses.

.../...

Monsieur DECOCQ, vous avez une question orale, sur un sujet qu'on traite depuis des semaines mais on la verra à la fin du Conseil Municipal d'abord. Nous allons d'abord traiter les dossiers, et à un moment donné, si on veut un peu de distraction, on évoquera cette question. Mais le mieux sera de la traiter à la fin de la séance conformément à notre règlement intérieur.

En tout cas, je l'ai bien reçue, elle est là, vous la reprendrez, et j'y répondrai.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire,

99/408 - Séance du 10 mai 1999 - Procès-verbal.

99/409 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

99/410 - Université des Sciences et Technologies de Lille - Conseil Scientifique - Désignation d'un représentant de la Ville.

99/411 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

99/412 - Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'Accueil pour Nomades de Lille et environs - Adhésion de la Ville d'Emmerin.

Adoptés.

Sur le procès-verbal de la séance du 10 mai, y a-t-il des observations ? (non)

Il est donc adopté.

Dans les dossiers du Maire, il n'y a pas d'observations non plus.

Monsieur VAILLANT, vous avez un mot à dire.

M. VAILLANT - Comme d'habitude quelques modifications dans les Conseils de Quartier.

Conseil de quartier de Lille-Centre :

pour remplacer Monsieur Thomas MORLAES : Monsieur Claude BARATTE.

pour remplacer Monsieur Bertrand VERNIER : Madame Mauricette BILLIALD.

Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin :

pour remplacer Monsieur Sébastien HUYGUE : Monsieur François JAISSON.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux qui prennent la qualité de Conseillers de Quartier.

Je vois que, de Conseil en Conseil, on pérennise notre institution dans le cadre de la décentralisation, et c'est une excellente chose.

.../...

Nous avons comme d'habitude un certain nombre de rapports qui ont été examinés en Commissions et qui n'ont pas fait l'objet d'observations dans l'ultime réunion que nous avons eu avant le Conseil Municipal, pas pour traiter les questions au fond, mais pour savoir si certains élus veulent s'exprimer au cours de cette réunion publique.

Je sou mets donc à l'appréciation du Conseil Municipal : les dossiers 4, 5, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 30, 31, 32.

S'il n'y a pas de questions ou de commentaires sur ces rapports, je les sou mets à votre approbation.

Ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Ils sont adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

99/422 - Participation à la "Fête Nationale de la Cuisine" - Subvention à la Chambre Syndicale Professionnelle des Cafés, Hôtels, Restaurants à Lille.

99/423 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations Commerciales - Quartiers de Noblesse - Opération "Articité", sur le Quartier de Moulins - Subvention à l'Association "Les Météores".

99/424 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Semaine Grande Bretagne organisée par l'Union Commerciale des Arts - Subvention à l'Union Commerciale.

99/425 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Braderie et Fête de l'Eté rue d'Isly - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue d'Isly (A.C.R.I.)

99/426 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 4 : Prospector de nouvelles enseignes pour renforcer l'offre commerciale à Lille - Participation au Marché Professionnel de l'Immobilier Commercial (MAPIC) - Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM).

99/427 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en permettant aux Unions Commerciales de s'appuyer sur des collaborateurs gérant les linéaires commerciaux - Contribution au renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Convention avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) - Subvention.

.../...

99/428 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Exposition d'oeuvres d'artistes contemporains dans les rues commerçantes du Centre Ville - Subvention au GAECL (Groupement des Acteurs Economiques du Centre Ville de Lille).

Adoptés.

AFFAIRES EUROPEENNES

99/429 - Subvention à l'Association "Gai-Kitsch-Camp" - Edition 1999 du Festival "Question de Genre".

Adopté.

Chemise n°5

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Conseiller municipal délégué

LILLE GRAND PALAIS

99/430 - Lille Grand Palais - Remplacement des portes tambours - Appel d'offres ouvert.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame DA SILVA ne prenant pas part au vote).

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

99/445 - Mise à disposition d'un agent au profit du Centre d'Informations sur l'Habitat.

99/446 - Mise à disposition d'un agent au profit du Club Léo Lagrange.

99/447 - Mise à disposition d'un agent au profit de l'Association "Inter Age".

99/448 - Mise à disposition d'un agent au profit de la Fondation de Lille.

99/449 - Mise à disposition d'agents au profit du Centre Social Mosaïque de Fives.

99/450 - Mise à disposition d'agents au profit du LUC Water Polo.

99/451 - Mise à disposition d'agents au profit de Lille Gym.

99/452 - Mise à disposition d'agents au profit du Canoë Club Lillois.

99/453 - Suppression d'un emploi de catégorie A à la Direction Générale de la Culture.

99/454 - Création d'un emploi de Chef de Projet pour l'Equipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.).

99/455 - Création et transformation d'emplois.

.../...

- 99/456 - Indemnité accordée à Madame Ginette CHEVALIER, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/457 - Indemnité accordée à Madame Marie-Claude LEBON, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/458 - Indemnité accordée à Madame Renée ESTRADE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/459 - Indemnité accordée à Madame Annie BASSET, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/460 - Indemnité accordée à Monsieur Pierre TOMASZEK, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/461 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick ROBITAILLE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/462 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick CAUCHE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/463 - Indemnité accordée à Monsieur Pascal MAGINOT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/464 - Indemnité accordée à Madame Nunzia BEURRIER, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/465 - Indemnité accordée à Monsieur Patrick DECOMBREDT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/466 - Indemnité accordée à Madame Monique DAUTRICHE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/467 - Indemnité accordée à Madame Claudine BRANSWYCK, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/468 - Indemnité accordée à Madame Danielle COSQUER, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/469 - Indemnité accordée à Madame Georgette MAZURELLE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/470 - Indemnité accordée à Madame Patricia MENAGE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/471 - Indemnité accordée à Monsieur Franck DECAUDAIN, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/472 - Indemnité accordée à Monsieur Serge MACHURON, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/473 - Indemnité accordée à Monsieur Bernard DUPONT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/474 - Indemnité accordée à Monsieur Alain MONCHECOURT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/475 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Claude DUQUENOY, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/476 - Indemnité accordée à Monsieur Christophe WARET, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/477 - Indemnité accordée à Monsieur Didier PAGE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 99/478 - Indemnité accordée à Madame Marie-Hélène PATRICE, Contrôleur des Contributions Directes.

.../...

99/479 - Indemnité accordée à Monsieur Jean-Pierre THERY, Contrôleur des Contributions Directes.

99/480 - Indemnité accordée à Madame Chantal COLEIN, Contrôleur des Contributions Directes.

99/481 - Indemnité accordée à Monsieur Denis PUTKOWNIK, Contrôleur des Contributions Directes.

99/482 - Indemnité accordée à Monsieur Gérard MALSAGNE, Contrôleur des Contributions Directes.

99/483 - Indemnité accordée à Madame Lydie HUREZ, Contrôleur des Contributions Directes.

99/484 - Indemnité accordée à Madame Béatrice BEZSILKO, Contrôleur des Contributions Directes.

99/485 - Indemnité accordée à Madame Isabelle FILIP, Contrôleur des Contributions Directes.

99/486 - Indemnité accordée à Madame Béatrice DUBOIS, Contrôleur des Contributions Directes.

99/487 - Indemnité accordée à Madame Magalie MARCILLY, Contrôleur des Contributions Directes.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseiller municipal délégué

ETAT CIVIL - CIMETIERES

99/494 - Cimetière du sud - Reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon.

99/495 - Demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

99/498 - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

99/499 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

99/500 - Participation à l'opération "Village des Associations".

Adoptés.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Madame HENAUT,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

99/501 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes - Associations à vocations féminines.

99/502 - Association "Le Nouveau Planning Familial du Nord".

Adoptés.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

99/503 -.Associations d'étudiants - Attribution de subventions.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

99/504 - Programme 1999 "maintien des courées".

99/505 - Ravalement de façades - Subventions.

99/506 - Ravalement de façades - Subventions accordées pour les courées non reprises dans les périmètres de ravalement obligatoire au titre de la campagne "Lille Ville Claire".

Adoptés.

ACTION FONCIERE

99/507 - Résorption de l'Habitat insalubre Lille - 2ème tranche - Vente d'immeubles à Lille Métropole Communauté Urbaine.

99/508 - Vente par la Ville de Lille d'un garage situé à Lille, 87 rue Victor Renard.

99/509 - Echange de parcelles entre la Ville de Lille et SERGIC, rue de l'Asie, rue E. Vermeersch.

99/510 - Terrain sis à Lille, 55 rue Blanche - Acquisition par voie d'adjudication publique des volumes 1, 2 et 3.

Adoptés.

.../...

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur BROCHEN
Adjoint au Maire

99/534 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Danse à Lille.

Adopté.

ACTION CULTURELLE

99/535 - Reconduction de l'opération Faubourg des Musiques - Année scolaire 1999/2000.

99/536 - Attribution de subventions à deux associations culturelles.

99/537 - Subventions aux associations - Modification d'intitulés.

99/538 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions nouvelles.

99/539 - Exposition temporaire JEANCLOS - 30 mai 1999 - 31 août 1999 - Vente de guides de visite - Remise consentie aux galeries et librairies spécialisées sur la vente de catalogues - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/540 - Le Temps du Maroc à Lille - Droit d'entrée au Théâtre Sébastopol les dimanche 21 et lundi 22 novembre.

99/541 - Le Temps du Maroc à Lille - Attribution d'une subvention à une association.

Adoptés.

99/542 - Le Temps du Maroc à Lille - Admission en recettes de la participation financière des voyageurs à l'Abbaye de Royaumont - Ouverture du crédit d'emploi.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

99/543 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Mise en place d'une nouvelle tarification pour l'année scolaire 1999-2000.

99/544 - Faubourg des Musiques - Sollicitation de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/545 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour le développement de la pratique amateur et le développement de la création musicale - Création de postes - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

Adoptés.

99/546 - Espace Croisé - Participation à la liquidation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant).

.../...

99/642 - Exposition temporaire JEANCLOS - 30 mai 1999-31 août 1999 - Vente et ventilation gracieuse du catalogue - Répartition du nombre d'exemplaires.

Adopté.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,
Conseiller municipal délégué

ECOLES DE MUSIQUE - CHORALES

99/547 - Ecoles de Musiques Municipales de Lille et d'Hellemmes - Reconduction de la tarification.

Adopté.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

99/548 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

99/549 - Adhésion au FSL local de la Société Anonyme HLM - Logis Métropole - Avenant - Proposition.

99/550 - Association D.A.L. (Droit au Logement) - Financement - Proposition.

99/551 - Transformation d'une avance remboursable en secours - Titre de recette 12021/98 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

99/552 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions nouvelles - Participation de la Ville - Répartition - Action Sociale.

99/553 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

99/554 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+6 ans) - Associations diverses.

99/555 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions à caractère familial.

99/556 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances enfants.

99/557 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances familiales.

99/558 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Aides familiales à domicile.

99/559 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions nouvelles - Participation de la Ville - Répartition Action Sociale.

Adoptés.

.../...

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

99/560 - Centre Social Parc des Expositions Saint-Sauveur - Attribution de subvention.

99/561 - Relations contractuelles entre la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat (OPAC de Lille) fixant les modalités d'interventions en terme d'animation dans les quartiers.

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

99/562 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

99/563 - Contrat Enfance - Subventions 1999 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales - Paiements partiels.

99/564 - Contrat Enfance - Subventions 1999 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

99/565 - Pouponnière municipale - Demande d'admission en non valeur.

99/566 - Modification de la délibération n° 99/132 du 8 mars 1999 - Date d'ouverture de la crèche sise avenue Kennedy.

99/567 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance à la Caisse des Ecoles.

99/568 - Politique de la Ville - Local Collectif Résidentiel de la résidence Trévise - Aménagement d'une halte-garderie.

99/569 - Contrat de Ville - Action reconduite - Participation de la Ville - Répartition Petite Enfance.

99/570 - Structures d'accueil de la Petite Enfance - Tarification.

99/571 - Association Vauban Loisirs Animation - Délibération n° 99/116 du 8 mars 1999 - Modification.

Adoptés.

.../...

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

99/572 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

99/581 - Procédure de suivi de pilotage des organismes partenaires ou satellites - Itinéraires.

Adopté.

SANTE PUBLIQUE
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

99/582 - Espace Santé Faubourg de Béthune - Contrat de Ville - Actions nouvelles - Programme 1998 - Délibération portant modifications.

99/583 - Contrat de Ville - Actions nouvelles - Programmation 1999.

99/584 - Enquête Santé Moulins - Contrat de Ville - Actions reconduites - Programme 1999.

99/585 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention et lutte contre la toxicomanie - Programme 1999 - Subventions de la Ville - 2ème répartition.

99/586 - Association SPIRITEK - Subvention de la Ville.

99/587 - Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Clarification des pratiques de prévention en toxicomanie - Convention.

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

99/599 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

99/600 - Subventions de fonctionnement des associations sportives et de développement de l'animation sociale et sportive des jeunes dans les quartiers - Rectificatif.

99/601 - Diverses associations sportives - Subvention de pratique de Haut Niveau.

99/602 - Accueil de personnes handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

.../...

99/603 - Animations d'été - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

99/604 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.

99/605 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisation pour la saison 1999/2000.

99/606 - Accompagnement de projets de quartier - Contrat de Ville 1999 - Actions retenues au titre de la Délégation à l'Action Sportive.

99/607 - Opération "1, 2, 3... à vous de jouer" - Admission en recettes de la subvention.

99/608 - Quartier de Moulins - Création d'une deuxième salle de sports sur le Complexe Sportif Jean Bouin - Procédure d'appel d'offres.

99/609 - Quartier de Lille-Sud - Salle Michelet - Construction d'une salle de musculation - Procédure d'appel d'offres.

99/610 - Quartier de Fives - Occupation du Club-House du Stade du Moulin des Alouettes.

99/611 - Halle de sports du quartier de Moulins - Convention avec le Conseil Régional et le Lycée César Baggio.

99/612 - Exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées et de boissons dans les piscines lilloises - Convention d'occupation du domaine public.

99/613 - Quartier du Sud - Création d'une salle de sports à proximité du Collège Louise Michel - Appel à concepteur - Procédure d'appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

99/631 - Procédure de suivi de pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association La Deûle.

Adopté.

FETES PUBLIQUES

99/632 - Fêtes de Lille 1999 - Sortie des géants Lydéric et Phinaert.

Adopté.

ANIMATION

99/633 - Association La Deûle - Versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de 1999.

99/634 - Associations de majorettes de Lille - Attributions de subventions.

.../...

99/635 - Association des Maires des Grandes Villes de France - Opération "Initiative Ville 1999" - Inscription au dispositif.

99/636 - Soutien à la Vie Associative - Attribution de subventions.

99/637 - Contrat de Ville du XIème Plan - Ecole Malot-Painlevé - Aménagement de locaux associatifs dans l'école Malot et remise à niveau de l'école Painlevé.

Adoptés.

Chemise n°31

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

99/638 - Projet Jeunesse Animation - Attributions de subventions.

99/639 - Programme d'Animation Jeunesse 1999 - Opérations Eté - Sorties familiales - Attributions de subvention.

99/640 - Mission Jeunesse de Lille-Sud - 3ème répartition de la subvention de fonctionnement.

Adoptés.

Chemise n°32

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur SELLANI
Conseiller municipal délégué

99/641 - Procédure de suivi de pilotage des organismes partenaires ou satellites - SIVU du Camp Français.

Adopté.

Monsieur le Maire - Rassurez-vous ! Il en reste ... et c'est de ceux-là dont on va parler maintenant.

Monsieur DEROSIER, vous avez vos rapports, et je crois que vous souhaitez faire une intervention.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

99/413 - Vente de terrains sis à Hellemmes, sentier de la Guinguette à la Société CORA.

99/414 - Vente d'un terrain sis à Hellemmes, à l'angle des rues Jules Guesde et Delemazure au profit de Lille Métropole Habitat.

Adoptés.

.../...

M. DEROSIER - Oui, Monsieur le Maire.

La présentation au Conseil Municipal des délibérations qui intéressent la commune d'Hellemmes sont pour moi l'occasion d'informer le Conseil Municipal de l'état d'avancement d'un dossier qui concerne le développement de l'activité économique, et en particulier le montage d'une opération dite "coeur de pays".

C'est une opération initiée par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat, qui est subventionnée par le Fonds d'Intervention et de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce, le FISAC, et qui permet la mise en oeuvre d'actions diverses en partenariat avec la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, l'Etat, et les associations de commerçants.

Ces actions vont être réparties sur trois tranches étalées sur une période de 4 à 5 ans, bénéficieront de subventions du FISAC, et vont constituer ainsi une incitation à la mise en place d'un partenariat et d'une dynamique durable, avec, à la clé, la redynamisation du commerce et de l'artisanat hellemmois.

3 volets sont retenus.

Un volet "Action économique" qui permettra la revitalisation du commerce et de l'artisanat.

Un volet "Animation commerciale" qui permettra de renforcer des animations en fréquence et en qualité.

Et un volet "Environnement urbain" qui permettra la mise en oeuvre d'actions d'investissement dans le but d'améliorer l'accès et l'esthétique des zones les plus fréquentées.

Ces actions sont subventionnées par le FISAC à hauteur de 50% quand il s'agit du fonctionnement et de 20% quand il s'agit de l'investissement.

Nous avons élaboré ce dossier en partenariat avec les autorités consulaires, mais aussi avec le Comité des Commerçants hellemmois, tout cela sous l'autorité du Premier Adjoint au Maire d'Hellemmes, Gilles PARGNEAUX, qui a en charge le développement économique de la commune.

Nous avons délibéré devant le Conseil Communal d'Hellemmes le 19 juin 1998 et ici même devant le Conseil Municipal le 29 juin, et nous serons appelés à signer une convention avec l'Etat, la Chambre de Commerce de Lille-Métropole, la Chambre de Métiers du Nord, le Comité des Commerçants hellemmois et la Communauté Urbaine.

Madame LEBRANCHU, Ministre en charge des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat, nous a informés que nous bénéficierions d'une subvention de 559.800 F pour l'année 1999. Afin de percevoir cette subvention, il nous faudra signer cette convention à laquelle je viens de faire allusion.

Nous aurons là la possibilité de développer le commerce local, et je veux croire que ce qui est bon pour Hellemmes est bon aussi pour Lille, Monsieur le Maire, et qu'en conséquence, c'est l'ensemble du commerce lillois et hellemmois qui bénéficiera de cette opération.

Monsieur le Maire - Monsieur le Maire, nous en sommes très heureux. Effectivement, ce qui est bon pour Hellemmes est bon pour Lille, et vice-versa.

.../...

Nous sommes très heureux de cette distinction et, ma foi, de cette subvention qui est relativement importante. C'est une bonne chose pour Hellemmes, pour vous-même, et pour tous ceux qui travaillent autour de vous. Vous avez cité Monsieur PARGNEAUX puisque c'est dans sa délégation. Donc, je le félicite en même temps que je vous félicite pour ce résultat.

Hellemmes progresse aussi au niveau de la population.

M. DEROSIER - Oui.

Monsieur le Maire - C'est une bonne chose.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Madame AUBRY
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES

99/415 - Guide Bienvenue - Participation financière de la Ville en partenariat avec l'A.P.I.M.

99/416 - Soutien au programme GENFIT - Subvention au GIE Eurasanté.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

99/417 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions nouvelles - Participation de la Ville - Seconde répartition.

99/418 - Union des femmes françaises femmes solidaires de Lille - "Mise à niveau informatique" - Subvention de la Ville.

99/419 - Maison de quartier de Fives - Le tour du monde de Fives - Subvention de la Ville.

99/420 - Centre Social - Maison de quartier du Faubourg de Béthune - Création d'un Jardin Pédagogique sur l'antenne d'animation sociale Baltique - Vieux Faubourg - Subvention de la Ville.

99/421 - Contrat de Ville - Quartier de Fives - Actions en faveur de l'amélioration de l'habitat du cadre et des conditions de vie des habitants - Convention cadre entre l'Etat, le Conseil Régional, la Ville de Lille et le CAL-PACT de Lille.

Adoptés.

Monsieur BARBAROSSA veut s'exprimer sur le dossier 416.

M. BARBAROSSA - Monsieur le Maire, chers collègues, les coopérations entre le monde scientifique et l'industrie sont à encourager et à promouvoir, d'autant qu'il est de notoriété publique qu'elles sont insuffisantes en France aussi bien que dans la région.

.../...

Le Groupe Communiste votera donc cette délibération avec l'espoir en plus que cette coopération portée par GENFIT pourra bientôt s'inscrire dans la dynamique que susciterait la désignation de Lille comme lieu d'accueil du Génopôle, du Centre National de Recherche sur le Génome humain.

En tant qu'administrateur de l'Institut Pasteur de Lille, je tiens cependant à exprimer mon inquiétude du fait de l'insuffisance de garantie pour la recherche et pour la santé publique que comportent ces coopérations. Coopérations qui ne sont pas seulement entre recherche scientifique et industrie, mais aussi avec le monde financier, dont vous voudrez bien m'accorder que l'éthique n'est pas d'abord le respect de l'être humain et du service public.

Cette dérive non ou mal contrôlée est perceptible à l'Institut Pasteur.

Je voudrais ainsi exprimer la désapprobation du Groupe Communiste face au bradage de Pasteur Sanofi Diagnostic au groupe américain Biorad, bradage auquel participent les actionnaires d'Elf et de l'Oréal et auquel nous souhaitons que le Gouvernement s'oppose.

Lorsque je m'étais interrogé au Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Lille sur les risques de dérive strictement financière que comportait GENFIT et de leur éventuelle conséquence sur un domaine aussi sensible que la recherche en matière de santé, la réponse avait été qu'il était préférable de prendre de tels risques avec les industriels français plutôt que de tout céder aux Américains.

On comprendra donc que je sois aujourd'hui moins rassuré !

L'Institut Pasteur de Lille connaît des tensions financières pour au moins 3 raisons :

L'insuffisance des dotations de l'Etat qui ne sont pas revalorisées depuis quatre ans ;

Les répercussions de la politique de restriction qui mettent en difficulté l'activité des bilans de santé, si précieuse pour la population ;

Et le fait que les actions détenues par l'Institut Pasteur de Lille ont connu une chute spectaculaire en Bourse.

Le budget est en déséquilibre. Conclusion des experts : il y a trop de personnel ! Et une proposition d'accord défensif pour les 35 heures supprimant 35 contrats à durée déterminée et laissant en suspens plusieurs postes à seule fin de toucher les primes de l'Etat.

Je veux redire mon inquiétude. Il serait inacceptable que tout cela ne profite qu'aux milieux financiers qui sont responsables de l'existence et du maintien du chômage massif que connaît notre région. Nous serions responsables si on s'apercevait demain que nous leur avons donné les moyens de décider seuls de la politique de recherche et de santé publique dont doit bénéficier cette même population.

Je conclus en disant qu'aujourd'hui, les garanties contre ce risque sont, pour le moins, insuffisantes.

Monsieur le Maire - Monsieur BARBAROSSA, vous faites une intervention qui repose sur un certain nombre de réalités, mais vous lui donnez une tournure qui pourrait laisser penser que l'Institut Pasteur rencontre de très graves difficultés. Et en plus, vous accablez une politique qui est la seule qu'on puisse suivre ! Ou alors, vous n'êtes pas à l'écoute du monde !

.../...

Actuellement, les entreprises de recherche comme l'Institut Pasteur n'ont pas les subventions qui leur permettraient, comme auparavant, d'avoir des activités entièrement subventionnées. Par ailleurs, l'Institut Pasteur est dans un domaine où il y a des évolutions considérables. Les analyses médicales sont maintenant faites au C.H.R., l'Institut Pasteur les a perdues. L'Institut Pasteur a des secteurs d'activité qui sont en pleine évolution. Il est obligé d'en fermer quelques-uns et d'en ouvrir d'autres.

Vous voyez, ne serait-ce qu'avec Eurasanté, le développement de tout un secteur industriel concurrentiel qui est celui de la santé au niveau mondial, au niveau européen et au niveau national. Et moi je peux vous dire que l'Institut Pasteur -et j'en remercie d'ailleurs le Directeur Général- s'adapte au milieu de toutes ces difficultés. Comme le fait d'ailleurs l'Institut Pasteur de Paris qui rencontre exactement les mêmes difficultés. On est là dans un domaine où mettre au point des médicaments, des actions dans le domaine médical, s'apparente à un commerce et touche par conséquent à l'immense commerce européen et mondial, et l'Institut Pasteur est obligé de s'adapter.

Aux réunions auxquelles vous participez, vous pouvez voir les efforts qui sont faits par le Directeur Général que je remercie, par les membres du Conseil, et par moi-même. Depuis que je connais l'Institut Pasteur, cela n'a jamais été facile, et il a toujours surmonté ses difficultés. Monsieur SAMAILLE pourrait vous le dire puisqu'il en a été le Directeur pendant de longues années, le Directeur actuel pourrait le dire aussi, et nous, nous sommes là pour aider cet Institut qui se développe constamment. Ce n'est pas du tout le rayonnement, ni la vie de l'Institut qui est en jeu, mais une nouvelle approche des problèmes. Auparavant, c'était plus simple, mais aujourd'hui il faut se battre dans tous les secteurs et s'imposer dans le secteur médical ou para-médical. C'est ce que fait l'Institut Pasteur.

Il serait peut-être utile de faire parvenir aux membres du Conseil Municipal une documentation sur ce qui se fait à l'Institut Pasteur. Je m'adresserai au Directeur Général pour que vous puissiez recevoir cette documentation. Vous verrez les progrès qui ont été enregistrés, et vous aurez un aperçu de toutes les activités et du combat que cet Institut mène d'ailleurs fort bien.

Je tiens à adresser mes encouragements à la fois à la Direction de l'Institut Pasteur, à son Directeur Général, mais aussi à tous ses chercheurs. Avant, tout cela était subventionné, mais maintenant si on veut avoir une équipe avec des chercheurs qui s'imposent sur le plan international, il nous faut trouver des moyens pour subventionner leurs recherches, voire leurs découvertes. Et c'est ce que nous faisons avec les armes du monde actuel. C'est ce qu'on appelle la mondialisation dans toutes ses applications.

Monsieur FALISE, je crois qu'il y a un petit film.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur FALISE,
Adjoint au Maire

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

99/496 - Conseil Communal de Concertation - Rapport triennal juin 96/juin 99.

Je voudrais dire quelques mots avant la projection du film.

Monsieur le Maire, nos collègues ont été régulièrement informés du contenu des travaux du Conseil Communal de Concertation en recevant les avis, certains ont pu prendre connaissance aussi du rapport qui avait été préparé avec le Bureau et adopté par la Commission de la Démocratie Participative. Je vais me limiter simplement à résumer un ou deux points de ce rapport.

.../...

Si on regarde les trois ans écoulés, il y a trois aspects positifs que je souligne brièvement.

Le premier, c'est l'importance du travail effectué : 26 avis, dont certains sont très étoffés, passés par des commissions, des groupes de travail, de bureau et d'assemblée plénière. C'est un travail considérable.

Ceci permet de préciser le deuxième point : l'importance et la qualité de l'implication citoyenne. On entend parler fréquemment -et on le constate d'ailleurs aujourd'hui- de désaffection vis-à-vis de la politique. Je crois que l'observation en profondeur, car cela dure depuis près de trois ans, des travaux du C.C.C. permet de dire qu'il n'y a pas en tout cas de désintérêt vis-à-vis de la cité. Dès lors qu'on se saisit précisément des problèmes, qu'on fait confiance à des organisations représentatives élues par leurs pairs pour examiner ces questions, que l'on écoute ce qui est dit, la cité s'intéresse à elle-même et je crois que c'est un point très positif dans cette période où l'on pourrait craindre une désaffection vis-à-vis du politique.

Enfin, le troisième point que je voudrais souligner également, c'est la contribution au rayonnement extérieur de la ville à travers les échos rencontrés et l'intérêt suscité auprès de la presse nationale ou auprès d'un certain nombre de villes françaises ou étrangères.

Bien entendu, rien n'est parfait, il y a encore beaucoup de progrès à réaliser pour que ceci devienne de plus en plus l'affaire de tous les Lillois.

Les deux directions sur lesquelles je voudrais insister pour l'amélioration de l'avenir c'est d'abord renforcer -et nous progressons dans ce sens- l'articulation entre le pouvoir de proposition du Conseil Communal de Concertation qui est simplement un pouvoir d'avis, d'influence, et le pouvoir de l'administration et des élus. Nous progressons en la matière. Le suivi des avis notamment appelle encore un certain nombre d'étapes supplémentaires.

Ensuite, ce sera de s'efforcer de diffuser cette culture en quelque sorte de concertation au-delà de la centaine d'organisations qui participent au C.C.C. Il ne faudrait pas que nous devenions une assemblée de notables, il faut qu'à la base de ces organisations, dans l'ensemble des autres institutions de la ville qui ont élu leurs représentants, se développent aussi, se répandent cette préoccupation et ces débats sur les problèmes de la cité et cette capacité d'apport.

Ce sont les deux axes majeurs des trois ans qui vont s'ouvrir. C'est la démultiplication de cet effort de démocratie participative à la base des organisations membres et c'est la poursuite de l'amélioration dans les procédures de suivi.

Nous aurons également à aménager -c'est ce qui vous est proposé dans ce rapport- quelques points de détail de texte pour permettre un meilleur fonctionnement et rendre le texte du règlement intérieur plus conforme aux faits.

Voilà les principaux éléments que je voulais signaler à l'attention de nos collègues. Maintenant, le petit film qui a été réalisé à l'occasion de la dernière assemblée plénière -la 8ème- que vous avez vous-même présidée, Monsieur le Maire, permet d'illustrer le travail qui se poursuit.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

(projection du film)

.../...

Ce film est très bien fait. On ne va pas redire les bienfaits de ce Conseil Communal de Concertation, c'est une innovation de la Ville de Lille, dans le cadre de la décentralisation, et de la participation. Ce Conseil s'est déjà imposé, non seulement à Lille mais également au niveau des médias, disons à l'extérieur, et je veux en féliciter, vous-même, Monsieur FALISE, et l'ensemble de ceux qui travaillent avec vous et tous ceux, parce qu'ils sont nombreux, et de milieux les plus divers, qui apportent leur collaboration à ce Conseil Communal de Concertation.

Y a-t-il des observations sur ce point ? Monsieur LESERRE.

M.LESERRE - Monsieur le Maire, chers collègues, lors de l'installation du Conseil Communal de Concertation il y a trois ans en juin 1996, notre groupe d'Opposition avait largement pris part au débat et avait formulé un certain nombre d'interrogations et de craintes.

Ce Conseil Communal de Concertation était une promesse de l'équipe en place et les objectifs qui sont fixés et qui ont été rappelés dans le film et par Monsieur FALISE sont particulièrement nobles. Je les rappelle rapidement :

- associer les Lillois à la vie et au développement de leur cité,
- interpellier les élus de la ville et les inciter à dépasser les cloisonnements dans la gestion de leurs dossiers,
- enfin, exercer une vigilance démocratique sur la pratique du pouvoir dans cette ville.

La promesse est effectivement tenue puisque le C.C.C. existe mais nous pouvons, maintenant qu'il existe depuis trois ans, avoir des données objectives qui nous permettent justement de voir si les interrogations et les craintes que nous avons formulées étaient justifiées.

Nous allons le faire sur quatre thèmes.

D'abord, sur la fonction de création d'un lieu structuré de dialogue. Première fonction affichée par le C.C.C. Sans nul doute, dans cette fonction-là, celle du dialogue, le mandat a été bien rempli. Nous avons pu constater avec Christian DECOCQ lors de la séance plénière et lors de nos différentes rencontres avec les responsables associatifs ou les responsables économiques qui participent aux travaux du C.C.C. que l'écoute était réellement de qualité et que le travail lui-même était bien mené.

Mais vous savez mieux que nous, M. FALISE, qu'une chose est d'être écouté et qu'une autre est d'être entendu.

Deuxième fonction du C.C.C. : la volonté de jouer un rôle d'expertise. Là, sur cette fonction, les résultats sont plus inégaux mais on peut difficilement en faire grief au C.C.C. puisque l'on sait que l'expertise est un domaine particulièrement difficile qui demande sans cesse des corrections. Néanmoins, si les avis donnés sur le tourisme ou sur le plan local d'action d'environnement étaient de qualité, on ne peut pas toujours en dire autant par exemple de l'avis sur la politique gérontologique ou encore de l'avis sur la réflexion sur le développement culturel qui lui est pour moins au point mort aujourd'hui.

Troisième fonction : interpellier les élus et décroisonner les politiques de la ville. Là, dans ce domaine précis, Monsieur FALISE, vous évoquez dans l'un de vos textes les appréhensions, les réserves de vos collègues sur le C.C.C. En fait, c'est un doux euphémisme, on pourrait même souvent parler de franche hostilité. En effet, que constatons-nous sur ce domaine ?

.../...

On peut constater l'absence souvent des avis du C.C.C. dans le dossier du Conseil Municipal. On peut également constater que de nombreux adjoints qui sont concernés par ces avis ignorent l'existence même de ces avis. D'ailleurs, les membres mêmes du C.C.C., dans une motion de novembre 1998, ont demandé à ce que les élus de la Ville leur répondent, c'est-à-dire qu'ils aient réellement le sentiment d'être entendus, ce qu'ils n'obtiennent, il faut bien le dire, quasiment jamais.

Enfin, dernière fonction, et c'est sans doute pour nous la plus importante : exercer une vigilance démocratique. Sur ce point évidemment nos craintes de 1996 se confirment. En effet, le C.C.C. ne constitue en réalité souvent qu'un leurre ou qu'un habillage supplémentaire dans la vitrine démocratique de la Ville. Les méthodes utilisées par exemple par la Majorité dans le dossier de la fusion Lille/Lomme constituent la plus parfaite démonstration de ce que les pratiques n'ont en réalité pas changé dans la ville. Une décision prise à quelques-uns, souvent dans le secret, imposée sans consultation préalable, dans une mise en scène qui ne trompe personne. Mais les apparences sont sauvées puisqu'une commission existe désormais pour entériner la fusion et que le C.C.C. a été consulté a posteriori. Avouons que nous sommes bien éloignés des exigences légitimes de la démocratie participative

Pour conclure, je voudrais simplement rappeler, Monsieur FALISE, que vous aviez lors des semaines sociales, de la session 1998, qui est un lieu de réflexion catholique -que vos collègues ne connaissent peut-être pas- où les échanges sont particulièrement intéressants, vous aviez fait une démonstration sur l'éducation à la démocratie et vous disiez que cette dernière exigeait un horizon clairement affiché, un chemin institutionnel et un comportement exemplaire. Eh bien, pour notre groupe d'opposition, l'horizon c'est le développement équilibré et maîtrisé de la Ville, le chemin, c'est la concertation réelle et attentive et le comportement c'est la transparence dans la prise de décisions.

Admettez que sur ces trois domaines, l'horizon, le chemin et le comportement, votre théorie aura bien du mal à trouver son application ici et pour reprendre une formule qui vous est chère, vous aurez beaucoup de difficultés à fertiliser les champs de la majorité municipale.

Monsieur le Maire - Cela, c'est votre jugement, qui est d'ailleurs excessif, souvent, vous êtes plus heureux dans l'expression.

Monsieur FALISE.

M. FALISE - Monsieur LESERRE, je vous remercie de m'avoir cité, ce qui prouve que vous avez de bonnes lectures. Pour le reste, dans votre intervention, dont certains points d'ailleurs me réjouissent tout à fait, il y a à la fois une appréciation du C.C.C. et une appréciation de la politique générale de la Ville. Le C.C.C. étant un pouvoir d'influence et la politique générale de la Ville étant un pouvoir de décision, il y a certes des liens entre les deux mais on ne peut pas demander, même si on ne partage pas votre avis sur la politique générale de la Ville, au pouvoir d'influence de déterminer le pouvoir de décision, sinon, il ne serait plus lui-même. C'est la remarque générale que je veux faire.

Je ne m'attarderai pas sur la politique générale de la Ville mais je viens sur l'appréciation du C.C.C.

Je suis très heureux des points positifs que vous signalez, je n'y reviens pas. Le rôle d'expertise est éminemment discutable et il est clair par ailleurs qu'on ne pouvait pas épuiser toutes les questions qui se posent à la Ville en un mandat de trois ans. On a fait 25 avis, ce n'est pas si mal, il faudra maintenant suivre, renouveler. Il est vrai qu'en culture il y a eu un avis approfondi sur des activités culturelles de quartier mais qu'ensuite tout un travail a été fait dans l'obscurité sur les grands équipements culturels qui n'a pas encore débouché. Donc, les avancées sont inégales mais il y a un travail sérieux qui est fait.

.../...

Sur l'interpellation et la collaboration avec les élus, je dirai simplement que la vie est mouvement et que nous essayons les uns et les autres qu'elle soit progrès. Je constate qu'en la matière, et notamment depuis cette motion unanime à laquelle vous faites allusion et que j'avais reprise très clairement dans mon rapport, il y a certainement une accélération du progrès. Il y avait déjà progrès auparavant, il y a une accélération du progrès, à des rythmes nécessairement inégaux, mais la démocratie participative ne se réalise pas d'un coup de baguette magique.

Enfin, troisième et dernier point sur la vigilance démocratique. Je crains que nous ne nous soyons pas bien compris au départ : le C.C.C. n'a pas pour mission d'être un lieu permanent de vigilance. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas immédiatement toute l'information, parce qu'il doit prendre le temps de travailler les problèmes en profondeur. C'est donc davantage une instance qui essaie de pénétrer dans une question avec une suffisante sérénité et de donner des orientations, des propositions concrètes.

En relisant l'ensemble des documents ou leur synthèse, je dirai que nous ne sommes ni une brosse à reluire, ni un poil à gratter. On n'a pas pour objet d'encenser le travail qui se fait dans la Municipalité et il y a toute une série d'avis qui ne sont certainement pas des coups d'encensoir. On n'a pas non plus comme vocation fondamentale d'être du poil à gratter, ce serait plutôt le rôle de l'Opposition. Mais là nous sommes effectivement dans l'appréciation de la politique générale de la Ville.

En tant que C.C.C., nous avons à prendre les problèmes dans la liberté, dans la rigueur et les procédures permettent de le faire. Vous savez que les textes sont envoyés 15 jours à l'avance, passent par toute une série d'instances, que quiconque a demandé le droit de parole a pu s'exprimer, que les amendements et les positionnements sont discutés. Il y a donc un véritable exercice démocratique qui se fait. Il ne correspond pas nécessairement dans ses résultats à ce que vous pourriez en attendre, comme d'ailleurs peuvent en attendre certains membres de la Majorité, mais je dirai que c'est fort heureux, d'abord, si tout le monde était parfaitement content de ce qui est dit, c'est que nous serions dans un monde unanimiste qui pourrait donner quelque inquiétude.

Ceci étant, je pense qu'il y a pas mal de points de convergence dans nos appréciations avec quand même quelques nuances. Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur. DEGREVE, je vous en prie.

M. DEGREVE - En vous priant de m'excuser de rallonger un peu mais c'est pour contribuer à la réflexion.

Tout d'abord pour dire que c'est un très bon travail qui est fait et qu'il faut le continuer. Mais la controverse qui vient d'avoir lieu avec Monsieur LESERRE sur la perception de ce que peut apporter et de ce qu'est le Conseil Communal de Concertation en terme d'avancée de la démocratie locale me pose question y compris dans la façon dont on y répond.

Pourquoi dis-je cela ?

Parce que je pense qu'il faut savoir mettre les éléments en place, en particulier quand on parle de démocratie.

Vous avez terminé, Monsieur LESERRE, en parlant de la fusion de Lille/Lomme mais je ne sais pas de quoi vous parlez parce que je n'ai jamais vu à l'ordre du jour une fusion quelque part. Donc, c'est bien qu'on n'ait pas pu en discuter puisque cette question ne s'est jamais posée. Il faut donc faire attention aux mots. C'est la première chose.

.../...

La seconde, c'est qu'il faut faire attention aux espaces. Il me semble que, effectivement, c'est non seulement une contribution mais également un enrichissement de la démocratie locale que d'avoir mis en place cette institution, de veiller à ce que son fonctionnement soit parfait, sous l'égide de notre ami FALISE, et qu'il puisse être un vecteur d'accroissement du champ démocratique. Mais, en même temps, la démocratie locale ne se limite pas à ce champ-là et à ce champ unique. Il y a celui-ci et il y a tout le reste auquel celui-ci contribue mais la question que vous avez posée tout à l'heure n'est pas un élément de la spécificité limitée au débat du Conseil Communal de Concertation, il concerne l'ensemble des citoyens dans leur diversité et dans tous les aspects de leur intervention dans la vie citoyenne. C'est d'ailleurs pour cela que, par définition, ce n'est pas un octroi de pré-débat à l'intérieur du Conseil Communal de Concertation. Ce serait limiter le champ de la démocratie que de le concevoir comme cela, en particulier de la démocratie locale. Je pense qu'il faut y faire attention.

Il y a une deuxième notion à laquelle il faut faire attention -mais c'est peut-être ma sensibilité- : je ne pense pas que le rôle du Conseil Communal de Concertation soit d'avoir un pouvoir d'influence. Il a un pouvoir de création, d'imagination, d'échange, qui vise à enrichir la préparation à la décision du Conseil Municipal, mais celui-ci est le seul qui détienne le pouvoir issu du suffrage universel. Et ne pas veiller à ces écarts, vouloir penser qu'il s'agit de champs de pouvoir identiques ou les rapprocher, c'est une perte de démocratie, ce n'est pas une avancée de la démocratie. Ce sont donc deux écueils dans lesquels il faut éviter de tomber. C'est pour cela que je me félicite de l'action qui a été menée par le Conseil Communal de Concertation puisqu'il a veillé à être cet apport essentiel, dans sa dimension, et cet apport nouveau à la démocratie dans le champ local, mais qu'il a veillé aussi simultanément à ne pas la réduire par des positions ou des prétentions hégémoniques à résoudre ou à influencer des décisions.

Je pense que c'est comme cela qu'il doit se développer, que c'est comme cela qu'il doit se nourrir, non pas en appauvrissant le reste du champ de la vie locale qui peut contribuer à la démocratie, mais d'en être un aiguillon, quelqu'un, un objet qui la favorise et qui la développe.

Monsieur le Maire - Merci.

De toute façon, quand on est dans l'Opposition, il est vrai qu'on souhaite que toute concertation soit décision, mais que voulez-vous, la décision appartient à la Majorité, et on pourrait se contenter de ce Conseil Municipal. On a créé un nouveau champ d'expérimentation politique, pédagogique. J'ai entendu des personnalités qui se sont exprimées, et non des moindres, dans le film. J'ai participé à la dernière réunion plénière du Conseil Communal de Concertation, il y avait là des gens de qualité qui ont travaillé pendant toute l'année avec Monsieur FALISE et avec ses collaborateurs et il faut s'en féliciter, c'est très bien comme cela. Ils émettent toutes les idées qu'ils veulent émettre, ils donnent leur avis sur tous les problèmes. J'ai veillé à ce que, sur le plan administratif, un haut fonctionnaire communal ait en charge justement la ventilation de tous les documents du Conseil Municipal et du Conseil de Concertation.

J'invite les membres du Conseil Municipal à apporter leur collaboration la plus totale au Conseil Communal de Concertation et je renouvelle mes félicitations pour le travail qu'il a réalisé.

Je vous consulte. Ceux qui sont d'accord pour approuver le rapport de Monsieur FALISE le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

contre : néant

.../...

abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

99/497 - Conseil Communal de Concertation - Propositions de modifications du Règlement Intérieur.

Adopté.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

99/488 - Participation d'un groupe de la Mission Jeunesse Lille Sud au Festival "Breeze" à LEEDS (GB) - Règlement des dépenses.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

99/489 - "Semaine de Kharkov" à Lille - 27 septembre - 02 octobre 1999 - Règlement des dépenses.

99/490 - Demande de subvention de l'Association Partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal dans le cadre de la coopération intercommunale.

99/491 - Organisation d'un chantier à Saint-Louis du Sénégal - Demande de subvention

Adoptés.

99/492 - Rencontres de jeunes à Cologne (Allemagne) 9 - 18 juillet 1999 - Participation de la Ville de Lille à laquelle sont associées les villes de Safed et Naplouse - Demande de règlement.

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Un élément qui me paraît intéressant, c'est le rapport 99/492, rencontres de jeunes à Cologne du 9 au 18 juillet. Nous avons proposé 9 jeunes pour ce déplacement : 3 Français, 3 Israéliens de Safed et 3 Palestiniens de Naplouse, nos villes jumelées, pour démontrer ainsi que nos efforts sont réalisés en vue de faire vivre tout le monde ensemble. Hier, avec nos collègues Charles SULMAN et Bouziane DELGRANGE, nous avons reçu ces 9 jeunes qui sont partis aujourd'hui à Cologne et nous avons pu constater le très bon esprit qui existait entre tous ces jeunes qui avaient la même foi, le même objectif, vivre ensemble.

Monsieur le Maire - Cela est très bien. Monsieur SULMAN, vous approuvez ?

M. SULMAN - Bien sûr. Comme on l'a dit lors de la mise en place du jumelage avec Naplouse, c'est uniquement quand les populations se connaîtront mieux que la paix sera vraiment complète. Voir des jeunes dialoguer ensemble, échanger et créer des liens d'amitié, c'est la meilleure façon pour que les choses au Moyen-Orient avancent vite, en dehors bien sûr de l'action des hommes politiques.

En ce sens, la Ville de Lille va apporter un élément important à la paix.

.../...

Ce que Monsieur VAILLANT a dit et qui m'a paru important au cours de cette réunion, c'est qu'il faudra ensuite que ces jeunes entraînent leurs parents à se rencontrer également. Cela veut dire qu'à travers les jeunes il y aura aussi des échanges beaucoup plus larges des populations.

Monsieur le Maire - Très bien.

M. VAILLANT - Monsieur DELGRANGE a peut-être aussi un mot à ajouter.

Monsieur le Maire - Oui, je vais l'inviter à s'exprimer.

M. DELGRANGE - L'initiative d'hier montre, comme bien souvent, comment les citoyens anticipent sur les politiques et au regard de la situation qu'ont créée les élections en Israël, on peut penser que tout cela va dans le bon sens. Si les négociations qui vont commencer peuvent aboutir à ce que les gens s'entendent un peu mieux, tout cela est très bien.

Pour notre part, notre Ville aura contribué modestement, à sa place, à faire avancer les choses.

Monsieur le Maire - Effectivement. J'étais allé il y a presque un an en Israël et en Palestine, et j'avais pu constater les graves difficultés. Les temps sont changés, je m'en félicite, on est à nouveau sur le chemin de la paix. Si bien que lorsque j'aurai l'occasion de retourner là-bas, de revoir le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité Palestinienne, ce sera pour moi une grande satisfaction. De tels échanges servent la paix et c'est une excellente contribution.

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Il est prévu, avant la fin de cette année, qu'une délégation lilloisese rende à Naplouse pour participer au retour si je puis dire du jumelage avec cette ville, et à ce moment-là sera présente une délégation de Safed à Naplouse, et puis, tous ensemble, nous nous rendrons aussi à Safed.

Monsieur le Maire - Si je le peux, je me joindrai à eux et je rencontrerai le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité Palestinienne.

J'imagine que le rapport est adopté. Je vous en remercie très vivement.

99/493 - Avenant à la convention passée entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille.

Adopté.

Chemise n°29

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

TOURISME

99/621 - Plan Local d'Actions pour le Développement du Tourisme Lillois (P.L.A.)

Monsieur le Maire - Madame DAVIDT, on change d'axe, de secteur : le tourisme.

Mme DAVIDT - Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole pour présenter le plan local d'action touristique soumis ce jour à l'appréciation de notre assemblée.

.../...

Il m'a déjà été donné l'occasion de le présenter devant la Municipalité, devant ma commission, devant la coordination des adjoints, devant le Conseil Communal de Concertation, devant l'ensemble des quartiers lillois et même devant la presse.

Je vais donc aujourd'hui me limiter à vous résumer l'esprit dans lequel ce plan a été élaboré. En me situant dans la continuité du petit film de tout à l'heure, je veux remercier tout particulièrement le Président du Conseil Communal de Concertation, Monsieur Michel FALISE, d'avoir retenu le tourisme comme l'un des thèmes majeurs de ce mandat alors qu'il y a quelques années encore cette priorité aurait fait sourire.

Et pourtant, aujourd'hui, je vous confirme cette nouvelle réalité lilloise, le chapitre premier du Plan Local d'Action en fait la démonstration, présente les atouts de la ville et donne un certain nombre de chiffres à ce sujet.

Il est vrai qu'ils arrivent chaque année plus nombreux, ils arrivent de Belgique, d'Angleterre, de toutes les capitales du Nord de l'Europe situées désormais à quelques heures de Lille. Ils arrivent de Paris, devenue aujourd'hui une ville d'échanges quotidiens et naturels avec Lille.

Ils arrivent de destinations plus lointaines, ayant entendu parler de cette ville belle et conviviale qui est déjà entrée dans le troisième millénaire par sa modernité, qui a été dernièrement candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et qui se prépare à être en 2004 une capitale européenne de la culture.

Ils arrivent avec leur langue, leur monnaie, ils ont besoin d'être orientés, informés, accueillis, de se garer, de trouver un taxi, de se rendre à l'aéroport.

Ils sont curieux, consommateurs de loisirs, de découvertes, avides de compléter leurs connaissances historiques, culturelles, géographiques.

Ce sont des touristes.

Ils ont évidemment des attentes très différentes de celles des habitants. C'est pour cela que nous avons voulu faire une stratégie pour les accueillir, d'autant plus que nous désirons les attirer encore plus nombreux à l'avenir pour la prospérité de notre ville.

Ils viennent faire du shopping, participer à un congrès, découvrir notre patrimoine et nos musées mais aussi profiter de l'ambiance de nos quartiers. Cette forme de tourisme, qui est à la fois un tourisme d'agrément et un tourisme d'affaires, correspond à ce qu'on appelle depuis environ une dizaine d'années le tourisme urbain.

C'est un tourisme qui est né de l'offre urbaine, liée à l'allongement du temps des loisirs, au fractionnement des congés, à la démocratisation et à la plus grande rapidité des modes de transports modernes. C'est ce tourisme qui caractérise aujourd'hui en Europe les villes industrielles qui se sont reconverties. On peut même dire qu'ils ont réappris à s'aimer grâce à leur reconversion économique, à la reconquête de leur urbanisme et de leur environnement et à la reconquête culturelle.

Vous trouverez dans l'introduction du plan local l'histoire de notre ville, comment on est arrivé à la fin des clichés désagréables sur Lille et à ses possibilités nouvelles de rayonnement. C'est cette forme de tourisme, le tourisme urbain, qui offrira demain d'énormes potentialités de développement économique aux grandes capitales européennes.

.../...

Nous pouvons l'affirmer, Lille est aujourd'hui une destination à la mode grâce à sa nouvelle image, grâce à sa remarquable et exceptionnelle accessibilité. Toute la presse en parle, y compris la presse internationale.

L'objet du plan local d'action tourisme a donc été de le démontrer. Lille doit prendre son grand virage touristique et a tout intérêt à conforter sa nouvelle vocation. D'abord, par une politique touristique ambitieuse, bien sûr, mais aussi en intégrant toutes les actions et tous les projets qui dans la vie municipale pouvaient avoir un impact touristique.

Le chapitre 2 du plan local d'action présente les attentes des touristes, les propositions de réponses collectives sur la beauté, la qualité de la ville, sur son animation et aussi sur les efforts que nous pouvons faire en matière touristique, en matière d'accueil et de promotion.

La promotion d'une politique touristique exige une grande transversalité municipale et une grande complémentarité avec les politiques régionales et départementales du tourisme. Seule cette transversalité peut permettre d'exploiter à fond les potentialités de développement économique du tourisme en lui donnant un rôle fédérateur innovant et en le sortant du ghetto dans lequel est parfois classée cette discipline.

Accueillir des populations touristiques nouvelles dans la ville, favoriser leur intégration harmonieuse à la vie de la cité, exige ce qu'on appelle sur le plan professionnel une réelle mise en tourisme de la ville, mise en tourisme matérielle, bien sûr, et adaptation des mentalités et des politiques. Il faut désormais penser la gestion urbaine différemment, c'est à-dire plus seulement pour les habitants mais aussi pour les populations étrangères qui fréquentent notre ville et pour créer ce réflexe nouveau, il faut une prise de conscience collective de la notion d'impact touristique.

Notre plan local propose de corriger dans la ville tout ce qui peut avoir un impact touristique négatif et de favoriser tout ce qui peut avoir un impact touristique positif pour l'image de notre destination. Tous les secteurs ont fait l'objet d'un nouveau regard : la gestion urbaine, l'environnement, l'urbanisme, la culture, les fêtes, le commerce, la propreté, etc ... D'où l'importance du document que vous avez sous les yeux.

Cette évolution, je dirai même cette petite révolution, est souhaitée par tous ceux, professionnels compris, qui font la promotion du tourisme urbain. A ce jour, cependant, peu de villes en France et en Europe se sont dotées d'une stratégie globale touristique.

Lille, grâce à l'originalité de son approche de la vie démocratique basée sur la concertation, on en a largement parlé aujourd'hui, et sur l'implication permanente des quartiers dans la vie municipale, sera regardée demain, c'est du moins ce qu'on m'en dit, comme une ville avant-gardiste, comme d'une ville qui disposera d'un plan d'action qui est l'émanation des propositions de tous les partenaires locaux du tourisme au sens large.

Trois documents sont aujourd'hui soumis au Conseil Municipal.

Un gros document qui est un outil de travail, très riche en propositions de toutes natures et en vœux, mais comme cela couvre toute la transversalité, nous avons effectivement dû le développer dans chacune des délégations municipales.

Il est complété par un plus petit document qui est une synthèse de la stratégie globale proposée et qui comporte un résumé des propositions concrètes que nous avons faites, à la fois pour le tourisme et pour toute l'action municipale.

.../...

Et ensuite, un plan des dix quartiers de Lille et de la commune associée. Ce plan est pour l'instant une démarche intellectuelle puisqu'il faut finaliser ces plans mais il visait à dire à chaque quartier « voilà, d'habitude, vous avez un commissariat de police, vous avez la mairie, les rues, etc ... pour déterminer votre quartier, vous pouvez demain vous regarder à travers un nouveau miroir et avoir une carte d'identité touristique de votre quartier, vous regarder à travers les espaces verts, le tourisme fluvial, les parkings, les emplacements de taxis, etc ... »

Donc, ce plan, demain, avec les quartiers et en interactivité avec eux, sera complété pour faire une vraie carte d'identité des 10 quartiers de Lille et de la commune associée.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui, après deux ans de travail, pour remercier le service touristique de la ville et l'Office du Tourisme de Lille pour leur contribution à ce grand travail. Remercier également les membres du GRAT, Groupe de Réflexion sur l'Action Touristique, pour le travail de réflexion et de propositions réalisé depuis deux ans. Dire également merci aux quartiers pour la remontée qu'ils ont émise de se situer dans la complémentarité d'un grand projet touristique pour notre ville, avec un enthousiasme et une réactivité que j'ai pu apprécier.

Dire également merci à tous mes collègues de la transversalité municipale pour leur participation active à l'élaboration de ces propositions et pour la manière déjà dont demain nous pourrions travailler ensemble car cela est essentiel pour réussir une stratégie touristique, l'action devra succéder aux propositions, sinon tout ce travail aura été fait pour rien, mais je ne le crois pas.

Donc, ce P.L.A., ce Plan Local d'Action n'est pas une fin, c'est pour moi un début. Cette action que je propose pour notre ville devra très naturellement être menée aussi avec la métropole car qui peut penser que la destination « Lille » n'est pas aussi une destination « Lille-Métropole », surtout à l'échelle nationale et internationale ?

Nous le ferons grâce à la conférence permanente des villes touristiques de la métropole qui vient d'être créée à ce niveau et qui conduira les 87 communes de la Communauté Urbaine à additionner leurs atouts, à enrichir leur offre touristique ensemble et à harmoniser leurs actions par une politique globale de promotion de la destination Lille. C'est un parti pris indispensable pour faire de Lille la grande métropole régionale dont a besoin le Nord/Pas-de-Calais pour compter demain dans l'Europe des régions et qui offrira un vrai rayonnement à l'événement culturel de 2004.

Ce rayonnement a besoin bien entendu de l'adhésion de tous les acteurs locaux et de celle de tous nos concitoyens. C'est pourquoi ce plan local ne pouvait se conclure sans inviter chacun d'entre nous à devenir un ambassadeur d'une ville et d'une région dont nous pouvons tous être fiers.

En conclusion, je dirai que l'heure est aujourd'hui à la récolte des efforts faits depuis de nombreuses années par notre ville, par les partenaires économiques qui travaillent avec nous et par les habitants de cette ville. Je crois que le tourisme en est la preuve la plus flagrante.

Mon souhait est que nous sachions collectivement exploiter ce grand virage touristique.

Merci de m'avoir écoutée.

Monsieur le Maire - Merci, Madame DAVIDT.

Avez-vous des observations ? Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Quelques commentaires, Monsieur le Maire.

.../...

Premier commentaire : quelle thèse ! Madame DAVIDT, félicitations. 187 pages. 211 recommandations savamment distinguées d'ailleurs entre 81 actions et 130 vœux. J'ai apprécié la distinction entre les vœux et les actions.

Vous avez bien mérité, Madame DAVIDT, du titre de Docteur "honoris touristica" pour cette thèse et nous vous le décernons bien volontiers.

Beaucoup de choses sont positives. D'abord, ce texte, vous avez eu le mérite de le bâtir dans la concertation. J'ai regardé la liste des personnes consultées, il y a 80% de personnels ou de personnalités proches ou qui ont des responsabilités à la Communauté ou à la Mairie, dont c'est le travail après tout de répondre à vos auditions, mais enfin, vous êtes allée voir beaucoup de gens et nous trouvons cela très bien.

Et puis, nous avons trouvé dans ce texte beaucoup d'intelligence, dans plusieurs analyses de fond. Vous avez raison, Madame DAVIDT, dans l'analyse que vous faites de la spécificité du tourisme urbain en général et du tourisme lillois en particulier. Vous avez trouvé par exemple des mots très justes pour parler de la convivialité traditionnelle des Lillois dont vous dites, page 32, « qu'elle survit au monde qui se modernise ». Nous avons trouvé cela très juste et très beau.

Vous avez raison encore quand vous aspirez et revendiquez un axe fort Région-Métropole dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006. J'ai moi-même souhaité cette symbiose entre la Métropole et la Région au Conseil de Communauté récemment, demandant par exemple que le Contrat de Plan Etat/Région comporte un volet métropolitain et qu'il n'y ait pas un document séparé. Je crains que vous ne soyez déçue. Nous en discuterons lundi en Communauté car le dernier document de la Région, le Document d'Orientations Régionales, demande, page 50, une négociation séparée et un document séparé.

Nous en reparlerons sans doute plus tard mais ceci est le Document d'Orientations de la Région. Je le cite, c'est la Région qui parle : « Pour sa part, la Région intégrera tant que faire se peut la préoccupation métropolitaine dans l'ensemble de ses politiques ». Je trouve cela moins positif que le discours du Président de la Région, enfin, bref, fermons la parenthèse.

Vous avez raison aussi lorsque vous qualifiez le grand Lille de virtuel et que vous démontrez amplement que la métropole peut proposer une offre globale sans fusionner autoritairement, dites-vous, vous avez parfaitement raison. Les Offices de tourisme et la Conférence permanente des villes touristiques de la métropole, c'est une bonne idée.

Enfin, sans reprendre bien sûr l'ensemble de vos propositions, quelques-unes nous paraissent répondre à des préoccupations que nous avons souvent exprimées. On pourrait en citer beaucoup, 2 ou 3, notamment sur la prise de conscience de l'opération « Verdissons nos murs », page 72, où on sent bien que c'est insuffisant, ou encore l'approche particulière selon les quartiers pour le ramassage des ordures ménagères.

Néanmoins, nous avons un regret réel et une interrogation.

Le regret réel, c'est cette fameuse question de l'insécurité. Est-ce que cela va rester encore longtemps, dans je ne sais quel univers culturel, ce sont de vieilles lunes qui devraient être passées de mode aujourd'hui, est-ce que ce sujet va rester aussi longtemps encore tabou pour n'y consacrer que 7 lignes sur les 185 pages alors que tout le monde sait que c'est l'un des maillons de la chaîne de l'attractivité lilloise, lilloise ou autre d'ailleurs, et que la force d'une chaîne ne vaut que par la force de son maillon le plus faible ?

.../...

D'ailleurs, vous concluez ces 7 lignes en disant « c'est une politique à poursuivre ... » en parlant du Contrat Local de Sécurité. Vous avez raison mais on aimerait un peu plus de détermination et de propositions.

Par exemple, une délibération aujourd'hui, que nous allons approuver, sur la mise en place des navettes entre le Champ de Mars, l'ancienne foire, et le centre. Ce dispositif, que j'approuve totalement, d'ailleurs, excusez-moi de parler en tant que Conseiller Général de Lille-Centre, je l'avais appelé de mes vœux pendant ma campagne, il suppose évidemment une sécurisation maximale des parkings de délestage. Vous y viendrez. Passons à autre chose.

L'interrogation porte sur l'ouverture du dimanche. On sait bien que cette question est dans toutes les têtes. Je ne vais pas parler aujourd'hui, de pour ou contre l'ouverture du dimanche mais cette question est tellement dans toutes les têtes que lors du dernier Conseil Communal de Concertation, le positionnement des syndicats C.F.D.T. et C.F.T.C. sur le P.L.A. Tourisme a porté exclusivement sur la question de l'ouverture dominicale. Cela est très significatif. De fait, la C.F.D.T. et la C.F.T.C. ont bien compris que cette question était extraordinairement pendante à ce débat sur le tourisme.

Le Conseil Communal de Concertation a rendu un avis mais il est temps maintenant qu'un débat général s'engage, et notamment au Conseil Municipal, et avec le plus grand nombre, sur cette question.

Si globalement nous sommes plutôt satisfaits de ce plan, il n'en reste pas moins que nous avons l'impression, curieuse, très curieuse, comme quelquefois quand on cherche l'erreur dans un jeu ou bien quand quelque chose ne colle pas. J'avais cette impression et je me suis interrogé pour savoir pourquoi j'avais cette impression. Je crois maintenant que j'ai compris. C'est parce que j'ai lu attentivement votre plan mardi et mercredi et La Voix du Nord jeudi et aujourd'hui.

Et là, effectivement, j'ai lu La Voix du Nord d'hier et d'aujourd'hui, Monsieur le Maire -là, je m'adresse à vous, Monsieur le Maire- parce que vous avez eu tout le loisir d'exprimer sur des pages pleines votre vision des choses.

M. DEGREVE - Jaloux ...

M. DECOCQ - Eh oui, jaloux, j'aurais bien aimé avoir 4 pages. Mais très franchement je ne vais pas en séance publique me plaindre du sort qui m'est fait par La Voix du Nord en espérant que La Voix du Nord va couvrir cette plainte. Je ne me fais pas d'illusions. Passons.

Vous avez donc eu largement l'occasion de vous exprimer et d'exprimer, ce qui est très important, votre vision, car c'est la seule qui compte. C'est votre vision qui donne le cap à toute l'action municipale, et cela est bien normal.

Monsieur le Maire - Il n'y a qu'un seul Maire ...

M. DECOCQ - Beaucoup de vos propos, Monsieur le Maire, on peut les rattacher à cette ambition touristique ou à la mise en oeuvre d'une politique touristique.

Je dois dire tout de même qu'il y a quelques propos qui laissent un peu dubitatif.

.../...

Vous parliez tout à l'heure par exemple de la vie nocturne. Vous revenez sur la vie nocturne pour nous expliquer ce que vous nous avez expliqué, je n'y reviens pas, la réalité sur le terrain est moins satisfaisante que celle que vous pensez sans doute. Il y a encore beaucoup de désordre dans ce quartier, je veux dire désordre entre l'activité et la vie de riverain. Mais vous affirmez dans La Voix du Nord que l'implantation des établissements de nuit répond à une logique du marché, que sur le plan strictement réglementaire, la situation est difficile à gérer. Je veux bien tout cela mais quand on veut une grande ville touristique, on aimerait, au-delà de la création d'une commission, la marque et la réalité, et au moins un propos plus fort que celui que vous tenez dans La Voix du Nord du 9 juillet.

La propreté, vous avez eu des mots très directs sur la propreté. Une ville touristique, Monsieur le Maire, ce n'est pas une ville qui n'est pas sale, c'est une ville très propre. Allez voir Arras, vous verrez ce qu'est une ville très propre. Et vous affirmez à propos de Lille que plus personne aujourd'hui ne peut prétendre que la ville est sale.

Monsieur le Maire - C'est dans le rapport de Madame DAVIDT, ça ?

M. DECOCCQ - Non, je parle de votre volonté, de votre vision des choses ...

Eh bien, j'affirme, et je sais bien qu'une fois de plus, je prends le risque de faire de l'anti-Lille, j'en avais pourtant perdu l'habitude à vos yeux, mais moi, j'affirme que la ville, par endroit et par moment, n'est pas encore très propre ! Croyez-en d'ailleurs le Conseiller Général qui circule à pied !

Je peux vous dire qu'elle n'est pas très propre !

Parlons des espaces verts, ou plutôt, voyons ce que vous dites des espaces verts. A vous lire, il y aurait une espèce de contradiction entre une ville prospère (qui augmente sa population) et une ville qui augmente ses espaces verts.

Permettez-moi de ne pas partager ce point de vue. Ce n'est pas, ou les espaces verts, ou la prospérité. Une ville prospère, c'est d'abord une ville attractive, pour ceux qui y passent en touristes, comme pour ceux qui décident de s'y installer. Il n'y a pas d'attractivité sans cadre de vie agréable.

C'est un enjeu de taille qui réclame une réelle volonté politique, tant le retard à combler est important ! 13 m² d'espaces verts disponibles par habitant à Lille, contre une moyenne nationale trois fois supérieure, et des villes comme Amsterdam et Cologne qui comptent respectivement 50 et 70M2 d'espaces verts par habitant !

Parlons de l'accessibilité. Où en êtes-vous, Monsieur le Maire, sur cette question ? Restez-vous attaché à la voiture comme symbole de la liberté ? Ou souhaitez-vous bannir, comme vous le disiez, -et cela va dans le bon sens- la voiture du centre-ville, mais au risque de susciter le courroux des commerçants ?

Pour finir, concernant le développement durable, tellement revendiqué dans le rapport de Madame DAVIDT, où en sommes-nous du tri sélectif à Lille ?

Vous savez que l'ensemble de notre dispositif communautaire repose sur cette décision fondamentale de la majorité des habitants de trier à la source. On ne réussira pas le tri sélectif dans cette métropole sans la pratiquer dans les grandes villes.

.../...

Alors, permettez-moi de vous conseiller - parce que je n'ai pas vu votre réponse dans La Voix du Nord- une solution simple qui consiste à adapter le tri sélectif sans copier sur ce qui est fait dans les communes périphériques de la Communauté Urbaine, mais en envisageant des solutions propres au milieu urbain.

J'ai là-dessus non seulement quelques idées, mais quelques informations.

J'ai donc le pressentiment, en conclusion, Madame DAVIDT, Monsieur le Maire, chers collègues, qu'il y a une ambition du Plan pour laquelle -pressentiment ou procès d'intention- il y aurait ou il pourrait y avoir un manque de volonté politique de mise en oeuvre.

C'est pourquoi nous soutiendrons l'ambition en votant votre Plan en attendant le moment venu d'en sanctionner l'inexécution.

Monsieur le Maire - Madame DAVIDT, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de répondre à ce que j'ai écrit ailleurs. Tout cela n'était pas dans votre rapport ... il fallait le lire dans La Voix du Nord. D'ailleurs, je remercie La Voix du Nord de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer, ce qui vous a permis de me répondre, Monsieur DECOCQ ... vous voyez comment se fait le dialogue démocratique, et personne ne s'en plaindra.

M. DECOCQ - On est réduit à cela ... !

Monsieur le Maire - Je comprends très bien que vous aspiriez ... Il y a longtemps que des gens aspirent à avoir mon fauteuil ... mais il est unique ! Et si on commençait à le distribuer ici à tout le monde, ce serait fini, la ville de Lille ne serait plus administrée ! C'est tout ! Beaucoup de choses en découlent, et il faut que chacun prenne sa place.

En tout cas, Madame DAVIDT, on vous félicite pour votre rapport. Il faut lire ce rapport qui est bien écrit, et dans lequel, en plus, il y a de nombreuses idées.

En outre, c'est un secteur où Lille entre en ébullition. Et c'est très bien comme cela !

Madame DAVIDT, je vous dispense de répondre à tout ce qui est écrit dans La Voix du Nord, j'en prends la responsabilité, mais répondez en ce qui concerne le tourisme.

Mme DAVIDT - Je ne vais pas répondre sur votre article, M. le Maire.

Monsieur le Maire - On doit pouvoir terminer à une heure correcte ce soir, on n'a pas beaucoup de rapports, c'est pourquoi on s'amuse aussi un peu. C'est la dernière séance du Conseil Municipal avant les vacances ...

Allez-y, Madame DAVIDT.

Mme DAVIDT - En quelques minutes, je veux quand même répondre à ce qui a été dit par rapport à mon Plan.

D'abord, je veux remercier Monsieur DECOCQ pour le bouquet de compliments qu'il a fait sur le travail réalisé par les équipes touristiques. Cela nous fait plaisir évidemment.

.../...

Lui dire simplement comme j'aimerais que les gens avec qui nous travaillons dans les réseaux nationaux soient présents ce soir au Conseil Municipal de Lille, ils verraient ce qui n'existe dans aucune ville de France, les vertus de la concertation, les vertus du dialogue. Ils verraient aussi comment une ville reçoit la notion de transversalité et d'impact touristique, au point même de donner une place très importante au tourisme et d'interroger M. le Maire de Lille sur les réponses qu'il fait dans La voix du Nord à partir du dossier touristique ... ! C'est quand même une formidable réussite d'un combat de transversalité.

Plus simplement, je veux dire que le tourisme, pour des gens qui sont soucieux de développement économique, est un sujet qui peut être en grande partie consensuel. D'ailleurs, je rappellerai qu'au début de ce mandat, nous nous étions un peu opposés, avec Madame DANGREAU sur la discipline touristique, et que, dans le travail, nous nous sommes retrouvés sur les grandes lignes.

Je ne dis pas que, pour autant, demain, Monsieur DECOCQ rejoindra notre groupe ...

(rires)

M. DECOCQ - Il n'y a qu'un fauteuil ici, c'est celui-là

Mme DAVIDT - ... mais je voulais montrer par là même que le tourisme pouvait être une discipline consensuelle.

Vous avez dit que ce document était très épais, et si je n'ai pas parlé plus de la sécurité et d'autres sujets encore, c'est justement parce qu'il était déjà trop épais et qu'on aurait encore pu écrire 50 pages, mais qu'il fallait à un moment donné s'arrêter. Donc, il est vrai que nous avons privilégié tous les secteurs de la vie municipale qui avaient fait l'objet d'un P.L.A. et qui comportaient des propositions d'une grande richesse.

C'est vrai que nous avons fait de la sécurité une priorité, mais en se référant aux Plans Locaux qui avaient été signés avec le Ministre, et qui, à mon avis, contiennent tous les efforts que la ville fait quotidiennement pour la sécurité de la ville parce que c'est effectivement un enjeu.

Pourquoi ai-je mis que c'était à suivre ? parce que, malheureusement, dans une vie urbaine, le problème de la sécurité se repose constamment, quels que soient les efforts qui sont faits. Et donc, c'est à suivre collectivement, mais nous voulions saluer les efforts qui avaient été faits par les Plans locaux, tant au niveau de la Ville qu'au niveau de la Communauté.

Je voulais d'ailleurs remercier deux personnes ici : Monsieur BARBAROSSA qui est le Vice-Président au tourisme et qui aide à mettre en place l'axe Ville-Métropole au niveau du tourisme, et, c'est vrai, Monsieur DECOCQ qui, au niveau de son Groupe à la Communauté, a été d'accord pour créer cette politique de synergie commune au niveau de la métropole.

Donc, au-delà de nos divergences, je vous remercie de voter ce Plan. Nous nous donnons rendez-vous dans l'action, et j'espère que la majorité des souhaits ou des priorités que nous avons évoqués pourront être mis en oeuvre dans les semaines et les années qui viennent.

Nous avons fait un petit film sur le tourisme, et je pense qu'il pourrait être la conclusion de ce débat sur un sujet qui nous tient à coeur. Il y en a pour 4 minutes, je crois.

Merci.

.../...

Monsieur le Maire - Merci, Madame DAVIDT.

On passe le film maintenant.

(film)

Nous allons voter sur le rapport de Madame DAVIDT.

Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté

Vous avez réussi votre thèse avec mention, Madame DAVIDT ... ! C'est Monsieur DECOQC qui m'a mis sur la voie en parlant de professeur honoris causa ... !

Je vous en remercie, Madame DAVIDT.

99/622 - Convention sur le jalonnement hôtelier entre la Ville de Lille et le Club Hôtelier Lille -Métropole.

99/623 - Jalonnement hôtelier - Sollicitation de crédits FEDER - Avenant à la délibération n° 98/702 du 22 septembre 1998.

Adoptés.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

99/624 - Propriétés communales - Travaux spéciaux à effectuer de 2000 à 2002 - Marchés à bons de commande sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

99/625 - Convention de mise à disposition d'un point haut sur le beffroi de l'Hôtel de Ville pour l'exploitation d'antennes de radiocommunication.

99/626 - Hôtel de Ville - Extension - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.

99/627 - Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul - Réhabilitation des vitraux - Appel d'offres ouvert.

99/628 - Beffroi de l'Hôtel de Ville - Rénovation intérieure et mise en valeur par la lumière.

Adoptés.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIELS

99/629 - Réhabilitation de la salle des Amicales Laïques, place Sébastopol à Lille - Modification du coût d'objectif.

99/630 - Prêts de matériel - Extension des stocks de matériel en location.

Adoptés.

.../...

Chemise n°16

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

99/511 - Bibliothèque Municipale - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'Association DACOR, Développement de l'Action Culturelle Opérationnelle en Région.

99/512 - Bibliothèque de quartier du Faubourg de Béthune - Constitution du fonds documentaire - Lancement d'appel d'offres.

99/513 - Bibliothèque de quartier du Faubourg de Béthune - Mobilier - Lancement d'appel d'offres.

99/514 - Bibliothèque du Faubourg de Béthune - Plan de financement.

99/515 - Palais des Beaux-Arts - Opération "Eté au Musée".

99/516 - Palais des Beaux-Arts - Avenant au marché de prestations de nettoyage relatif à l'entretien de l'auditorium.

99/517 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la "Financière de Tourmon" dans le cadre de l'organisation de l'exposition ARIKHA.

99/518 - Palais des Beaux-Arts - Proposition d'action en faveur du public scolaire.

99/519 - Palais des Beaux-Arts - Projet d'exposition : "L'Horizon inconnu, l'art en Finlande" de 1870 à 1920 - 8 octobre 1999 au 3 janvier 2000.

99/520 - Palais des Beaux-Arts - Don d'un tableau d'Eugenio da Venezia.

99/521 - Palais des Beaux-Arts - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de restauration d'oeuvres d'art.

99/522 - Palais des Beaux-Arts - Prêt de tableaux à la Société White Public Relations représentée par Monsieur NONAKA - Admission en recettes de la contrepartie financière.

99/523 - Palais des Beaux-Arts - Convention de dépôt d'oeuvres au musée municipal d'Hazebrouck.

99/524 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "ARIKHA, Paris sur le vif, Encre et dessins" Tarifs.

99/525 - Palais des Beaux-Arts - Exploitation du restaurant et du salon de thé - Choix du candidat.

99/526 - Musée de l'Hospice Comtesse - Modifications partielles du règlement intérieur.

99/527 - Restauration de tableaux de l'Eglise Saint-Maurice.

99/528 - Patrimoine mobilier de la Ville - Recollement - Convention avec la DRAC.

Adoptés.

.../...

99/529 - Création dans la Maison natale Charles de Gaulle d'un Centre Culturel - Participation de la Ville de Lille.

Je crois, Monsieur le Maire, que vous vouliez parler de la création dans la maison natale du Général de GAULLE d'un centre culturel pour lequel la Ville va apporter une participation.

Monsieur le Maire - En effet. Je vous remercie, Madame BUFFIN.

Vous avez une délibération concernant la transformation de la maison natale du Général de GAULLE en centre culturel.

Je dois dire que j'avais été très surpris par le courrier d'une personne qui estimait que le Général de GAULLE était moins bien traité que François MITTERRAND dans la ville. Je crois qu'il y a un certain nombre d'informations qui sont oubliées et qu'il est nécessaire de temps en temps de rappeler. Je voudrais donc profiter du rapport de Madame BUFFIN pour donner quelques précisions.

D'abord, lorsque le Général de GAULLE a disparu, immédiatement la Ville de Lille a voulu lui rendre hommage. J'ai donc pris contact avec la famille pour élever une statue du Général de GAULLE, Place de la République. La famille a refusé en indiquant que le Général de GAULLE ne voulait absolument pas de statue le représentant, et d'ailleurs, ceci a été respecté puisqu'il n'y a nulle part de statue du Général de GAULLE.

J'ajoute qu'en plus de cet hommage spontané que nous voulions rendre au Général de GAULLE, la Grand-Place qui est un site prestigieux du centre-ville porte son nom, même si de nombreuses personnes n'utilisent pas cette dénomination officielle, mais c'est l'usage, et l'usage peut naturellement changer.

J'avais donc émis cette idée auprès de l'Institut d'élever une statue. Quelques années plus tard, Monsieur Pierre LEFRANC qui dirigeait l'Institut Charles de GAULLE est venu me voir et a souhaité qu'une sorte de mémorial, qui ne pouvait pas être la représentation du Général de GAULLE, mais qui devait être un signe, soit érigée dans la ville. C'est l'un de nos meilleurs sculpteurs, Monsieur Thor DODEIGNE, originaire de la Métropole, et dont les oeuvres ornent de nombreuses places publiques dans le monde entier, qui a réalisé en 1990 l'ouvrage qui se trouve en bordure du jardin Vauban, pour un coût de 2 MF financé par la seule Ville.

Enfin, la maison natale du Général rue Princesse a été aménagée en Musée, à l'initiative de la Fondation Charles de GAULLE. Il convient de signaler que la Ville, dès l'ouverture de cet équipement, a participé à son fonctionnement par la mise à disposition à temps complet d'un gardien appartenant au personnel municipal. Et tout récemment, j'ai décidé de répondre favorablement à la demande de Monsieur Jean FOYER qui est devenu Président de l'Institut Charles de GAULLE après Pierre MESSMER, pour accepter de participer financièrement à un vaste programme d'évolution du Musée en un centre culturel.

La Ville apportera donc une contribution de 500.000 F à la réalisation de cette opération, et c'est l'objet de la délibération qui est présentée par Madame BUFFIN.

Enfin, comment ignorer que l'Université de Lille III, l'une des plus importantes de France, porte le nom de Charles de GAULLE.

En conséquence, il serait bien injuste de prétendre que le fondateur de notre Vème République est oublié par ses concitoyens lillois. Il est certainement l'un de ceux, sinon le seul, qui est le plus honoré.

.../...

Il serait tout aussi injuste que l'un des grands Présidents de la République de cette fin de siècle, François MITTERRAND, ne soit pas honoré à Lille. Il y est venu, je crois 8 fois, en visites officielles. Il faut se rappeler en particulier son déplacement dans notre ville le 6 mai 1994 pour visiter le secteur d'Euralille, inaugurer le T.G.V., la Gare T.G.V. Lille-Europe, symbole de la relance économique, de la modernité et de la dimension européenne de la ville de Lille.

Voilà ce qui justifiait parfaitement la statue de François MITTERRAND qui a été érigée dans le cadre de ce nouvel ensemble. De très nombreux Lillois ont d'ailleurs approuvé ce geste puisque l'oeuvre a été financée par des fonds publics, mais aussi par une souscription à laquelle ont répondu de nombreux particuliers.

Je souhaitais apporter ces éléments pour une information que certains connaissent, mais au-delà, que les nouvelles générations ne connaissent peut-être pas, pour dire que notre ville -et c'est tout à fait normal- rend hommage à ceux qui ont honoré la République ou ceux qui se sont imposés par leur stature, que ce soit le Général de GAULLE ou le Président MITTERRAND.

Voilà tout simplement ce que je voulais dire en souhaitant que vous puissiez approuver ce rapport et conclure ainsi cette délibération.

Que ceux qui en sont d'accord le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

C'est donc adopté.

99/530 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions nouvelles.

99/531 - Saison "Patrimoine en Musique" - Vente de la billetterie - Partenariat avec l'Office du Tourisme.

99/532 - Journées du Patrimoine 99 - Samedi 18 et dimanche 19 septembre - Subventionnement.

99/533 - Musée d'Histoire Naturelle - Avenant à la délibération n° 99/345 de la séance du 10 mai 1999 - Tarification pour Dunkerque.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Adjoint au Maire

ESPACES VERTS

99/573 - Entretien du fleurissement de la Ville de Lille - Vasques à fleurs et massifs floraux - Marché de prestations de service à bon de commande sur appel d'offres ouvert.

99/574 - Fleurissement pluri-annuel de la Ville - Plantation de narcisses dans divers places et ronds-points.

Monsieur le Maire - Monsieur PARGNEAUX, vous allez nous parler du fleurissement, mais nous allons quand même aller vers la fin de notre Conseil en allant un peu plus vite, s'il vous plaît.

.../...

M. PARGNEAUX - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque nous avons voté en mars dernier notre Plan Local d'Actions en matière de développement durable, le leader de l'Opposition avait fait un peu le même discours que celui qu'il vient d'avoir concernant le Plan Local d'Actions en matière touristique en indiquant que nous avons des perspectives très intéressantes, en nous félicitant pour le travail de concertation qui avait été accompli, et ensuite, il avait conclu son propos en disant : "mais nous verrons les actions qui seront entreprises".

Eh bien, nous voilà maintenant dans l'action, et comme vous avez pu le remarquer, depuis maintenant quelques mois, nous avons développé au cours de ce Plan Local d'Actions notre Politique de fleurissement en relation avec notre Politique touristique.

Nous avons fait en sorte que, partout dans Lille, le fleurissement traditionnel soit développé avec notamment l'apparition de suspensions fleuries, mais nous continuons en permettant un fleurissement événementiel. Vous avez pu voir au début du printemps des jonquilles fleurir la ville de Lille. 110 000 bulbes avaient été semés au cours de l'hiver dernier

M. DECOCCQ - Plantés ! Des bulbes, ça se plante ... !

M. PARGNEAUX - Et nous allons dans les mois qui viennent planter ou semer des narcisses sur le territoire de la ville de Lille.

Nous allons aussi faire un fleurissement événementiel avec un gazon fleuri partout dans Lille, et notamment dans les quartiers populaires de la ville, ce que nous faisons en concertation avec l'ensemble des Présidents de Conseils de Quartier.

Au-delà de ce fleurissement événementiel, nous avons aussi le projet de permettre le fleurissement des clôtures et grillages de nos écoles, de nos établissements sportifs, de nos établissements publics, comme les Espaces Verts.

Nous répondrons ainsi à une préoccupation de l'ensemble de nos concitoyens, je le répète, il s'agit d'une application concrète de notre Plan Local d'Actions. Il s'agit aussi de répondre à cette aspiration des Lilloises et des Lillois de mettre un peu de campagne dans les villes. Et le dernier colloque organisé par le Ministre de l'Equipement, et qui a vu sa conclusion par le Premier Ministre, fin juin, indiquait par une étude IPSOS, que les Françaises et les Français, donc les Lilloises et les Lillois, dans les milieux urbains, souhaitaient qu'on y mette un peu de campagne. Et je crois que nous participons à ce mouvement, qui n'est pas un effet de mode, en permettant le fleurissement sur le territoire de la ville de Lille.

Monsieur le Maire - C'est très bien ! Le tourisme, ça marche ! Le fleurissement, ça marche ! Et je dois dire que les Fêtes de Lille, ça marche aussi ! Monsieur MARCHAND, je veux vous féliciter pour les dernières Fêtes de Lille, et en particulier pour les Géants que l'on souhaite voir associés aux prochaines Fêtes de Lille.

Vous êtes tous d'accord avec les rapports sur le fleurissement ? Vous le dites avec des fleurs ... (unanimité)

Ils sont adoptés.

ENVIRONNEMENT

99/575 - Contrat Ville - Opération "L'Environnement à tous les âges" - Convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

.../...

99/576 - Contrat Ville 1999 - Quartier Moulins - Des installations sportives rue d'Avesnes - Participation de la Ville.

99/577 - Convention Cadre entre l'Etat, le Conseil Régional et la Ville de Lille visant à la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers, dans le cadre de la politique de la Ville.

99/578 - Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable - Programme de fleurissement de la Ville - Information.

99/579 - Location et maintenance d'aires de jeux ludo parc - Avenant du marché Plastic Omnium.

Adoptés.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

99/580 - Maison de la Nature et de l'Environnement - 2ème répartition de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 1999.

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT CAISSE DES ECOLES

99/588 - Ecole Jules FERRY, 40 rue de Rivoli à Lille - Remboursement à la Ville des charges par l'Association des Paralysés de France.

99/589 - Adhésion de la Ville de Lille au Réseau Français des Villes Educatrices.

99/590 - Fourniture de mobilier scolaire - Appel d'offres.

Adoptés.

99/591 - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant dans les écoles Victor Duruy - Philippe de Comines - Poursuite du dispositif et intégration dans les Contrats Educatifs Locaux.

C'est une information sur l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant.

Je dois vous dire que les évaluations menées sur l'évolution des résultats comportementaux et scolaires des élèves sont positifs. La situation de ce groupe scolaire est actuellement au beau fixe puisque l'école Victor DURUY s'est vu doter de 2 ouvertures de classes pour la rentrée de septembre.

Des enfants commencent même à être inscrits en liste d'attente, et des demandes d'inscription émanent de familles habitant l'ensemble des quartiers de la ville. Ceci est très encourageant pour poursuivre le dispositif, d'autant que cette école est située dans un quartier populaire. On peut constater que cette action a réussi à inverser la tendance qui se dessinait par le passé, où, avant l'expérience, les effectifs de ce groupe s'effondraient dangereusement. Tous les acteurs impliqués dans ce projet peuvent être satisfaits des résultats obtenus et continuer leur travail d'accompagnement à l'intérieur d'un dispositif plus général, le Contrat Educatif Local, qui est en cours d'élaboration.

.../...

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci.

Il n'y a pas d'observations ? (non)

Je mets donc votre rapport aux voix.

Que ceux qui sont d'accord pour le voter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

C'est adopté.

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

99/592 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

99/593 - Destruction d'un véhicule automobile - Remboursement des frais de destruction.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

99/594 - Journée "En Ville sans ma voiture ?" - Présentation et demande de subvention particulière.

(voir discussions et vote infra)

99/595 - Stationnement sur voirie - Approbation du budget prévisionnel 1999.

99/596 - Gestion du Parking du Nouveau Siècle - Approbation du budget prévisionnel 1999.

99/597 - Gestion du Parking des Tanneurs - Approbation du budget prévisionnel 1999.

Adoptés.

99/598 - Mise en place de navettes entre le Champ de Mars, le Secteur de l'ancienne Foire et le Centre Ville.

Monsieur le Maire, je voudrais présenter deux dossiers.

Le premier est le 99/594 qui concerne la journée "En ville, sans ma voiture ?".

C'est la deuxième année que le Ministère de l'Environnement propose aux villes d'organiser une journée, le 22 septembre, sans voiture.

L'an dernier, l'annonce ayant été faite en juin pour septembre, c'était un peu court, et nous ne nous étions pas inscrits dans cette journée. Cette année, nous avons eu le temps de la préparer, donc nous nous y sommes inscrits sur un périmètre de centre-ville qui fait une centaine d'hectares (105 ha exactement) ce qui représente à peu près en superficie 5 fois les voies piétonnes.

.../...

Je ne vous décris pas le plan, mais cela se passera dans l'hypercentre et dans une partie du Vieux-Lille.

Le principe de cette journée est que, dans ce périmètre, seuls pénètrent les vélos, les piétons, les transports en commun et les voitures non polluantes, c'est-à-dire les voitures électriques et celles circulant au gaz.

Le but de cette journée est d'inviter les Lillois et Lilloises, les usagers de la ville de Lille, pas "les autres", mais vous et moi, à se demander s'ils peuvent se déplacer en ville sans leur voiture. Est-ce que 100 mètres à pied, c'est loin ? Est-ce que les transports en commun ne sont faits que pour les autres ?

Est-ce que je peux me garer dans les parcs qui sont mis à ma disposition ? Est-il possible d'avoir une ville moins bruyante, moins polluée ?

Mon voisin dit que les réponses sont oui. Je suis d'accord avec lui, mais on le vérifiera pendant cette journée-là. Nous mettrons des transports en commun renforcés à la disposition du public. Un parking sera ouvert au port fluvial, ainsi qu'à Norexpo.

Nous mettrons en place une navette entre le port fluvial et l'écluse de la Barre, des locations de vélos, et un certain nombre de dispositifs d'accompagnement.

Voilà pour la journée sans voiture.

Le deuxième dossier que je veux évoquer est le 99/598 qui concerne la mise en place de navettes. Nous en avons souvent parlé. Cela correspond à une demande du public. Il faut expérimenter et vérifier que la réponse que l'on apporte est la bonne, et correspond bien à la demande.

Sur le parking du Champ de Mars, parc d'échange gratuit et gardé, actuellement 1.200 voitures y stationnent régulièrement. Il reste de la place pour en mettre 1.000 de plus. Le tout est de savoir si l'on trouvera des usagers qui acceptent de mettre leur voiture à cet endroit, et non pas de rentrer en ville avec leur voiture. Je pense que cela doit être possible, et pour cela, nous mettons en place à titre expérimental un service de navettes avec 5 véhicules de 9 places aux heures de pointe du matin et du soir en amenant le public jusqu'à la place de la République.

C'est une expérience qui va durer un an. Au bout de cette période, un bilan sera fait pour envisager une éventuelle pérennisation.

Monsieur le Maire - Merci.

Y a-t-il des observations ? Monsieur LENGLET.

M. LENGLET - C'est plutôt une précision que je voudrais demander à Monsieur ROUGERIE au nom du Groupe Communiste pour gagner notre vote sur la délibération 598.

La proposition de navettes est fort louable, elle va permettre une certaine fluidité de la circulation dans Lille. C'est une expérience qui a été faite à Strasbourg, et elle montre une certaine efficacité si on y associe une démarche de volontariat sur le covoiturage. A Strasbourg, il est possible de venir à plusieurs dans une voiture, de stationner dans un parking gratuit, et d'avoir accès gratuitement au centre-ville par le moyen de ces navettes.

.../...

La délibération propose d'utiliser des emplois jeunes pour conduire 5 véhicules de 9 places, jeunes qui seront encadrés par la SORELI.

Pour moi, et pour mon Groupe, si les navettes sont une idée neuve, la fonction de conducteur n'est pas un métier nouveau émergent. Et si on considérait cela comme tel, on ne respecterait pas l'esprit de la loi AUBRY. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire de préciser -ce qui n'apparaît pas fortement dans cette délibération- la notion d'expérimentation, et que c'est bien dans ce cadre expérimental que l'on parle d'emplois jeunes.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur ROUGERIE, vous répondez.

M. ROUGERIE - Oui. Comme je vous le disais, c'est une expérience qui va durer un an. L'année commencera au moment de la mise en place des navettes, et on se donne douze mois pour voir ce qui se passe. Il ne s'agit pas d'inventer un emploi de chauffeur en "nouvel emploi" parce que je suis d'accord avec Monsieur LENGLET sur le fait que ce n'en est pas un. Ces jeunes qui vont conduire les voitures sont aussi ceux qui vont gardienner et accueillir le public sur le Champ de Mars. En effet, c'est une extension du service parking qui est au Champ de Mars, on étend le service du parking jusqu'à conduire les usagers sur la Place de la République pour utiliser plus complètement l'espace disponible.

Naturellement, dans l'éventualité d'une pérennisation de la méthode, il s'agirait à ce moment-là d'emplois de chauffeurs statutaires.

Monsieur le Maire - D'accord. il faudra modifier la délibération pour le préciser puisque c'est un an d'expérimentation.

Vous êtes d'accord pour voter cette double proposition ?

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

Très bien C'est formidable, ce soir ... !

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

99/614 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Volet 200 adultes - Création de postes.

99/615 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Aides au développement, de nouvelles activités - Tableau récapitulatif.

Adoptés.

99/616 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Lille Métropole Services - Renouvellement de la subvention.

.../...

99/617 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois " - Contribution à l'opération "Localille - vélo" menée par Lille Sud Insertion - Régie Technique de proximité en partenariat avec Décathlon.

Monsieur le Maire - On a annoncé Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Monsieur le Maire, j'avais prévu d'intervenir globalement sur l'ensemble des dossiers sur l'Emploi, mais je le ferai brièvement puisque Madame AUBRY ne pourra pas répondre ce soir, et la pratique de notre Groupe consiste à ne pas interpellier un élu qui n'est pas en situation de répondre au cours de la séance.

Monsieur le Maire - On vous en sait gré ...

M. RICHIR - Vous avez, Monsieur le Maire, placé ce Conseil Municipal sous le signe de l'emploi en quelque sorte puisque, effectivement, si nous nous réunissons vendredi soir au lieu de lundi soir, c'est en raison de la venue du Premier Ministre à Lille, lundi.

A cette occasion et puisque, ce soir, les félicitations ont fusé nombreuses, je voudrais adresser nos félicitations à Madame Martine AUBRY parce qu'il faut reconnaître qu'il s'agit d'une coïncidence extraordinaire que de voir le 200.000ème emploi jeune dans la ville du Ministre du Travail, de surcroît dans le quartier du Faubourg de Béthune...!

Monsieur le Maire - C'est la magie républicaine ... !

M. RICHIR - Tout à fait !

Quelques esprits chagrins y ont vu des opérations de manipulation médiatique de Cabinet ministériel ... je dois vous dire que je connais bien mes amis, ce sont des gens conviviaux, aucun d'entre eux n'a l'humeur chagrine, donc, il s'agit bien en effet d'un hasard miraculeux ...!

Monsieur le Maire - Lille est quand même la Ville de France où il y a le plus d'emplois jeunes !

M. RICHIR - Ceci étant, nous avons été très heureux, sur le plan républicain, de modifier nos agendas de travailleurs. Simplement si, pour la signature du 250.000ème emploi jeune dans le quartier des Bois-Blancs, vous pouviez éviter le 13 décembre ... il y a ce jour-là Conseil Municipal ! Je me permets de vous le signaler.

Ce que nous voulons simplement vous dire, c'est que nous espérons qu'à l'avenir les signatures de contrat ou de dispositif de ce type et les visites ministérielles soient réservées à des actes plus positifs encore de création d'entreprises, par exemple la pose de la première pierre d'une entreprise qui s'implanterait sur le terrain de l'Epi de Soil opportunément rattaché à la zone franche de Lille-Loos ou d'autres implantations de ce type.

Car, cette visite, si effectivement elle a marqué la signature du 200.000ème emploi jeune, et on ne peut qu'être satisfait de ces 200.000 jeunes qui ont ainsi eu un emploi, même si -mais je n'ouvrirai pas le débat ce soir- on peut formuler quelque expresse réserve -et nous ne sommes pas les seuls- sur la pérennité de ce dispositif et sur le caractère nouveau des emplois ainsi attribués, on peut souhaiter qu'à l'avenir, ce soit beaucoup plus des actes de création d'emplois durables dans le secteur marchand qui soient réalisés plutôt que des actes qui fassent de Lille en permanence un laboratoire d'innovations sociales, ce qui est peut-être intéressant, mais permet également à chaque fois d'alimenter une certaine rubrique de l'anti-Lille à laquelle vous êtes particulièrement sensible.

.../...

Entre mes visites lundi, j'entendais dans ma voiture que cet emploi jeune était créé dans un quartier "rongé par le chômage" (France-Infos) , dans un quartier "au taux de chômage explosif" (RTL) , ce n'était pas là l'Opposition qui s'exprimait, mais la presse nationale qui, tout en saluant ce 200.000ème emploi jeune, relevait ce taux de chômage particulièrement élevé.

On reprendra un autre jour ce débat en présence de Madame AUBRY, mais je pense qu'il faut s'interroger pour savoir pourquoi la Ville de Lille, malgré l'importance des sommes consacrées aux actions en matière d'insertion, n'arrive pas à franchir le "bogue" des 20% du taux de chômage. Il nous apparaît qu'il faut maintenant réellement s'interroger pour savoir s'il n'est pas temps, dans cette ville, d'infléchir un certain nombre d'actions en matière économique, non pas bien entendu pour abandonner des dispositifs d'insertion, encore qu'on puisse faire certainement beaucoup mieux pour les amener à de véritables emplois, et encore qu'il serait probablement intéressant de reprendre une démarche qui a malheureusement été abandonnée, qui était de confier à des organismes extérieurs, l'évaluation des actions d'insertion menées dans la ville. Il conviendra donc d'infléchir la politique menée dans cette ville de manière à aller vers une véritable création d'emplois pour la population lilloise.

Christian DECOCQ évoquait tout à l'heure cette très longue interview accordée à La Voix du Nord sur les questions de l'emploi. Il est intéressant, et peut-être freudien, de relever qu'à la rubrique "création d'emplois", d'emplois secs, et en particulier créés pour les Lillois, vous n'avez pas évoqué Euralille, mais simplement les emplois d'insertion dans les quartiers. Nous nous sommes interrogés et étonnés que le Maire d'une grande Ville ne s'attache pas à mettre en avant les emplois créés par les emprises ...

Monsieur le Maire - Là, c'est la rubrique humoristique de ce soir ... ! Si vous voulez, je vais reprendre une page pour parler d'Euralille ... !

M. RICHIR - Ce que nous constatons, c'est que lorsqu'un emploi est créé au SMIC dans le cadre d'un emploi-jeune, il s'agit d'un bon emploi, mais que lorsqu'un emploi est créé dans le secteur privé et rémunéré au SMIC pour un jeune, il s'agit à ce moment-là d'un bas salaire ! Lorsqu'un emploi est fourni pour une période de quelques mois dans le cadre d'un dispositif type C.E.S. ou C.E.C., c'est un emploi aidé, et lorsqu'il s'agit d'un emploi du même type créé dans le secteur privé, il s'agit à ce moment-là d'un emploi précaire ... !

Tout cela pour dire, et j'en arrêterai là, qu'il est plus que temps que, dans cette ville, il y ait une véritable réconciliation de l'exécutif avec le monde de l'entreprise, et devant les difficultés considérables que nous allons connaître au cours des prochains mois pour la mise en place des 35 heures, on voit bien comment va se créer ce divorce entre le monde économique et cette ville.

Je conclurai sur deux délibérations que nous ne voterons pas.

L'une concerne la plate-forme Lille Métropole Services. Nous avons expliqué en son temps -et je ne reprendrai pas l'explication- la raison pour laquelle nous ne votons pas ce projet. Je constate que la Ville de Lille va remettre à nouveau cette année 200.000 F pour un dispositif qui n'a réalisé qu'une intermédiation de 5.000 heures pour 4 mois, ce qui est bien peu rapporté à d'autres activités existantes.

Je dois d'ailleurs dire que je pense qu'il y a erreur de casting et que Mme DA SILVA, chef d'entreprise reconnue pour ses qualités de gestionnaire, ferait mieux de s'occuper d'implantation d'activités économiques durables dans la ville plutôt que d'être Présidente d'une plate-forme d'intermédiation entre l'offre et la demande de services aux particuliers, toutes actions dont bien d'autres s'occupent parfaitement par ailleurs.

.../...

Enfin, le deuxième dossier que nous ne voterons pas pour le même principe, c'est le dossier Localille-vélo parce qu'il est clair que la location de vélos dans une ville comme Lille, ville touristique, est une activité qui relève du secteur marchand. Je constate d'ailleurs -La Voix du Nord s'en est fait l'écho il y a quelques semaines- qu'un particulier créait ce type d'activités, et je voudrais vous mettre en garde aujourd'hui sur le fait qu'un certain nombre d'actions menées au nom de l'insertion en viennent souvent à fragiliser des actions de jeunes créant des SARL.

Quand on sait ce qu'est l'angoisse d'un jeune de 25-30 ans qui crée une jeune SARL, quand il crée par exemple une SARL d'intermédiation pour les services aux particuliers en s'endettant et qu'il voit apparaître un mastodonte massivement financé par l'argent public, on peut penser que la Collectivité, au lieu de créer de l'emploi, fragilise les jeunes SARL. De la même façon, la location de vélos dans une ville dont Madame DAVIDT nous a bien rappelé la vocation touristique, relève bien évidemment du secteur marchand.

Ce que je veux dire, c'est qu'à force de multiplier ce type d'actions, on en vient de plus en plus à vivre dans un système d'économie administrée. Or, le passé depuis quinze ou vingt ans nous a bien montré que lorsque les Collectivités se mêlent abusivement de gestion d'entreprises, les choses n'évoluent pas nécessairement dans le bon sens et peuvent à terme coûter très cher aux contribuables.

C'est parce que nous pensons qu'il s'agit d'une mauvaise utilisation de l'argent public, même s'il s'agit de causes intéressantes par ailleurs, que nous ne voterons pas ces deux délibérations 99/616 et 99/617.

Monsieur le Maire - Monsieur de SAINTIGNON, si vous voulez répondre ...

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, quelques mots très tranquillement, au moment, en tout cas pour certains, de partir en vacances.

Je comprends que Martine AUBRY manque ce soir beaucoup à Monsieur RICHIR ... simplement, au point de le frapper d'amnésie, cela me gêne ... à moins, Monsieur le Maire, que vous n'ayez changé votre décision, mais j'informe Monsieur RICHIR que je suis Adjoint à l'Emploi, et que, à moins qu'il ne considère pas que je sois un interlocuteur digne de ce nom, il peut aussi m'interpeller sur l'emploi !

Je veux dire à Monsieur RICHIR que j'ai le sentiment ou, qu'il ne connaît plus la ville, ou qu'il passe son temps à se tromper. Vous lui avez dit tout à l'heure qu'il nous promettait un exode hors de la ville sur fond de taxe d'habitation ... on a vu ce que cela donne dans le recensement !

Il nous promet, et il vient de le redire entre les mots, une disparition des entreprises de notre ville ... Jamais l'emploi salarié à Lille n'a été aussi important ! Il suffit d'ailleurs de prendre deux journaux peu réputés pour leur "socialisme" que sont, "Challenge" et le "Figaro Magazine" pour savoir que l'un classe la ville 2ème ville de France pour la création nette d'emplois salariés dans les deux dernières années ; et que l'autre montre que Lille peut inquiéter sur toute une série de sujets la capitale parisienne ... ! Donc, je ne comprends pas bien son intervention.

Nous savons que le chômage à Lille est important. Nous savons aussi que les combats menés, ici notamment, et dans le pays, portent aujourd'hui un certain nombre de résultats. Pour prendre les douze derniers mois, M. le Maire, ce sont 800 chômeurs de moins à Lille, donc 5% du chômage à Lille. Nous récoltons les fruits de notre engagement.

.../...

Ce que Monsieur RICHIR oublie, c'est que Lille est une ville où l'habitat social est important. Lille est une ville où les Lillois modestes vivent, et nous souhaitons qu'ils puissent y vivre le mieux possible.

Je confirme à Monsieur RICHIR que les catégories sociales les plus modestes, les plus fragiles, sont celles qui, aujourd'hui, sont encore le plus frappées par le chômage, le plus frappées par l'exclusion, et supposent le plus d'engagements de la Ville pour les aider à sortir du chômage et de l'exclusion. C'est la raison pour laquelle la Ville de Lille s'est puissamment engagée dans des politiques de solidarité, où, sur presque tous les sujets, nous sommes très en avance parce que nous avons -la majorité municipale- beaucoup travaillé, parce que nous sommes soucieux de donner à nos concitoyens les meilleures chances pour revenir dans la partie.

Vous êtes en train de suggérer de supprimer, de diminuer, ou de réorienter les fonds que nous consacrons à la solidarité au profit des entreprises, sous-entendant que ceux qui sont les plus exclus du marché du travail, ceux qui, précisément en raison de leurs difficultés, ne peuvent pas prendre place dans l'emploi, n'auraient pas besoin d'être aidés et accompagnés.

Là, convenez que nous soyons en désaccord absolu. D'abord, c'est un désaccord de méthode ; ensuite, c'est un désaccord politique ; enfin, c'est ce qui, probablement, fait la différence entre vous et nous. Nous sommes désireux d'allier le développement économique et la solidarité. Vous êtes, semble-t-il, confiant dans le seul marché pour régler les problèmes de nos concitoyens, et non pas de ceux qui sont les plus exclus. Nous ne pouvons pas vous suivre ...

Pour le reste, je suis très fier que le Premier Ministre soit venu à Lille pour signer le 200.000ème emploi jeune. Pourquoi ? Parce que la Ville de Lille dans ce domaine est championne toutes catégories ! Championne globalement sur la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois, mais championne également dans l'Hôtel de Ville lui-même puisque nous sommes très loin parmi les villes les plus importantes en matière de recrutement d'emplois jeunes dans notre Ville avec le projet de les conduire à l'emploi définitif dans des conditions qui soient favorables.

Je prends quand même pour positif que vous pensiez que Lille était un laboratoire de l'innovation sociale. oui, nous sommes le laboratoire de l'innovation sociale, et nous sommes aussi le lieu de la création de l'emploi, mieux que dans pratiquement toutes les villes de France, à une près.

Enfin, vous avez manifesté votre désaccord sur deux délibérations. Monsieur le Maire, j'en prends acte.

Sur la première délibération, le désaccord de Monsieur RICHIR était acquis au départ. Je suis en mesure de donner des résultats très significatifs sur l'engagement de la plate-forme de médiation Lille Métropole Services, qui a permis à la fois de rapprocher de nos concitoyens des offres en matière d'emplois de service et de créer 7 emplois directs nets et 3, 5 emplois indirects après quelques mois de travail dans un exercice qui est difficile. Je crois que le résultat est positif. Je vous fais grâce du détail des chiffres qui seront communiqués.

Enfin, Monsieur RICHIR s'oppose à la délibération sur la location de vélos à Lille. Alors là, confusion mentale ou volonté de compliquer les débats ... je ne comprends plus son raisonnement ! Il nous dit dans la première partie de son exposé qu'il faut tirer sur l'économique, et il nous reproche, dans la deuxième partie, de mettre en place les moyens, par des jeunes, avec des jeunes, de créer un marché qui, aujourd'hui, n'existe pas pour qu'il atterrisse ensuite dans le secteur marchand, en pérennisant ces emplois avec les jeunes eux-mêmes. Je ne comprends plus votre raisonnement. Je ne sais pas où est votre boussole, je crois que vous n'en avez plus, et c'est bien cela qui me pose un problème !

.../...

Enfin, une allusion plus grave a été faite à l'évaluation. Je veux le dire très tranquillement, les politiques de la Ville de Lille sont sous évaluation depuis plusieurs mois, et l'évaluateur est le CREDOC. ai-je besoin de vous dire qui est le CREDOC ? Ai-je besoin de vous dire que la commande a été passée par l'Europe et par l'Etat, et que cette commande aboutira dans les semaines qui viennent à la publication d'un rapport exhaustif sur les politiques d'insertion menées par le PLIE de Lille comme d'ailleurs de l'ensemble des Villes qui se sont engagées dans l'insertion.

Donc, vous voyez, Monsieur RICHIR, en tout respect et convivialité, il n'y a pas grand chose de juste dans ce que vous venez de dire !

Monsieur le Maire - Merci.

Je mets aux voix le rapport 99/616 qui concerne Lille Métropole Services.

Ceux qui sont d'accord pour approuver ce rapport le manifestent en levant : les membres de la Majorité Municipale à l'exception de Madame DA SILVA qui s'abstient.

Avis contraire : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Abstention : Madame DA SILVA.

Adopté à la majorité.

Ensuite, le 99/617 qui concerne Localille-vélo.

Ceux qui sont d'accord pour les vélos le manifestent en levant la main.

Mme BAERT - C'est un raccourci ...

Monsieur le Maire - D'accord, c'est un raccourci de fin de Conseil..., mais on comprend bien.

Alors, pour vous spécialement Madame :

Programme "Nouveau Service - Nouveaux Emplois" - Contribution à l'opération "Localille-vélo" menée par Lille Sud Insertion - Régie Technique de proximité en partenariat avec Décathlon.

Voilà, Madame, vous avez l'intitulé exact de la délibération, mais je pouvais la résumer en parlant des vélos, vous aviez parfaitement compris.

Ceux qui sont d'accord pour approuver ce rapport le manifestent en levant : les membres de la Majorité Municipale

Avis contraire : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Abstention : néant

Adopté à la majorité.

99/618 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Contribution à la mise en oeuvre du service d'animation de pré-accueil touristique - Modification de la délibération 98/337 du 29 juin 1998.

.../...

99/619 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Convention d'Objectifs et de Partenariat avec les Associations - Engagement 1999.

99/620 - Programme Insertion - Soutien à l'action d'Insertion professionnelle et de formation - Association Lille Sud Insertion - Régie Technique de Proximité.

Maintenant, sur les autres rapports de Monsieur de SAINTIGNON.

Ceux qui sont pour les approuver le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Ils sont adoptés. Merci.

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

99/431 - Affectation des résultats de l'exercice 1998.

99/432 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1999 - Décision Modificative n° 2.

99/433 - Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques - A.M.O.P.A. Section Nord - Secteur de Lille Métropole - Subvention de fonctionnement.

99/434 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1999.

99/435 - Dette communale - Renégociation d'un prêt consenti en 1995 par la DEPFA BANK - Avenant.

99/436 - Caisse des Ecoles - Divers projets - Emprunt de 1500 000 F - Garantie financière de la Ville.

99/437 - Protocole d'accord Ville de Lille/Société AXA Courtage IARD - Travaux de réfection des bassins de l'Hôtel de Ville.

99/438 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

99/439 - S.A.E.M SORELI - Opération SEMO - Divers emprunts - Renégociation - Garantie financière partielle de la Ville.

Adoptés.

INFORMATIQUE

99/440 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour passage de l'An 2000 de l'autocommutateur de l'Hôtel de Ville.

99/441 - Matériels transportables - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Adoptés.

.../...

DECENTRALISATION

99/442 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

99/443 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

Adoptés.

L.O.S.C.

99/444 - Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive LOSC Lille Métropole - Cession des actions de la Ville et devenir - Protocole d'accord entre la Ville, l'Association LOSC Métropole et les nouveaux investisseurs.

M. ROMAN - Deux mots, Monsieur le Maire, sur les dossiers budgétaires pour simplement dire qu'ils ne posent pas de difficultés sinon qu'ils déclinent les décisions budgétaires que nous avons prises en début d'année, notamment avec la réaffectation du résultat du Compte Administratif sur les dépenses optionnelles décidées lors de l'élaboration du budget primitif. Pour dire aussi, mais le résultat du recensement est sans doute le pendant de cette constatation, que nous enregistrons un rôle complémentaire assez significatif de près de 9 M.F. Cela montre aussi la santé de la Ville de Lille. Il est clair que lorsqu'il y a de nouveaux habitants et de nouveaux emplois, il y a des ressources fiscales nouvelles à taux de fiscalité identique.

Le LOSC. D'abord pour dire que c'est un dossier que j'ai essayé, en votre nom, Monsieur le Maire, de conduire comme nous l'avons toujours fait sur ce dossier depuis dix ans maintenant, en liaison avec l'ensemble des groupes du Conseil Municipal.

Je rappelle qu'en 1991 nous avons décidé d'un plan de redressement du LOSC, voté à l'unanimité du Conseil Municipal à l'époque, pour essayer, et nous y sommes parvenus, de remédier à la situation du LOSC qui était préoccupante, mais ce n'était pas la seule situation du LOSC qui était préoccupante, c'était la situation de tous les clubs de football en France puisque les instances dirigeantes du football d'une part, les collectivités, d'autre part, n'avaient pas pris la mesure des difficultés budgétaires des clubs de football et qu'il y avait un endettement considérable de l'ensemble du monde footballistique français, de l'ensemble des clubs français, endettement auquel n'échappait pas le LOSC à l'époque puisque plus de 110 M.F. de dettes étaient inscrits au passif du LOSC.

Nous avons donc décidé, à l'unanimité du Conseil Municipal, d'engager le redressement de la situation financière du LOSC. La Ville y a largement contribué. Le LOSC lui-même, sous l'impulsion de son Président, Bernard LECOMTE, y a largement contribué également. Et nous sommes arrivés à un club qui, depuis deux ans, a un budget équilibré, qui a 0 franc d'endettement - quand on dit un budget équilibré, c'est à quelques centaines de milliers de francs près, naturellement, on juge toujours en fin d'année au moment du bilan, en fonction à la fois des résultats sportifs et de rentrées qui ne sont pas des rentrées sûres mais souvent aléatoires - Le club a même payé l'impôt sur les sociétés l'année dernière, cela nous a un peu surpris et nous n'avions pas pris les précautions pour l'éviter, ce que nous aurions pu imaginer avec l'aide d'un certain nombre de conseils si nous l'avions su.

Lorsqu'en 1991 nous avons décidé de procéder à ce redressement, vous aviez annoncé, Monsieur le Maire, et l'ensemble du Conseil Municipal avait donné son accord à cette orientation, que dès que le club aurait retrouvé une situation équilibrée, nous regarderions la situation qui nous permettrait d'y intéresser les forces économiques. Nous sentions bien déjà à l'époque, et ce mouvement s'est accéléré, qu'il y avait une véritable mutation de nature entre le football professionnel des années 80 et le football professionnel de cette fin de siècle. A l'époque, quand un club avait quelques dizaines

.../...

de millions de francs de budget, c'était un grand club. Aujourd'hui, les grands clubs français ont quelques centaines de millions de francs de budget et les grands clubs européens qui veulent jouer l'Europe sont aussi entre 400, 500, 600 M.F. de budget, le budget du LOSC était de 45 M.F. l'année dernière.

C'est ce que nous avons fait, nous avons donc recherché des partenaires. Et nous en avons trouvé qui répondent aux préoccupations qui étaient les nôtres. C'est la démarche que nous vous proposons d'engager aujourd'hui. C'est une démarche de cession des parts que la Ville possède dans la société d'économie mixte du club qui conduira à terme à disposer à Lille d'un club qui sera une société anonyme, à objet sportif dans un premier temps, puis une véritable société anonyme dans un deuxième temps, conformément au texte qui est en cours de discussion au Parlement. Cela fera que, la Ville n'étant plus propriétaire, le club appartiendra à un actionnaire majoritaire que nous vous proposons aujourd'hui et à un certain nombre d'autres partenaires économiques à qui sera proposé le tiers restant des actions dans un deuxième temps.

Ce que nous faisons aujourd'hui c'est de décider du principe. Au-delà de ce principe, il y a un certain nombre de dispositions législatives à respecter et notamment, puisqu'il s'agit d'une cession de parts dans une société, l'autorisation que nous devons solliciter du Préfet de céder ces parts, ce qui nous amènera à un délai qui courra jusqu'au mois d'octobre à peu près afin de pouvoir, toujours au Conseil Municipal, reprendre cette opération.

Pour fixer ce principe et pour que la Ville se garde d'un certain nombre de problèmes qui pourraient exister, en tout cas, protège ses intérêts, nous avons accompagné cette délibération d'un protocole d'accord sur lequel nous avons travaillé sur le fond avec les représentants des groupes politiques. J'ai souhaité confronter les propositions à l'avis des différents Présidents de groupes. A l'exception de petites corrections de forme qui pourraient exister, nous devrions nous mettre d'accord avec les investisseurs.

Ce protocole d'accord fixe quatre principes que je veux décliner très rapidement, très schématiquement aujourd'hui devant vous.

Le premier principe, c'est la transformation de la structure qui porte le LOSC aujourd'hui. Je ne veux pas entrer dans les détails mais il y a à la fois l'aspect sportif, au sens éthique du terme, qui couvre l'ensemble du domaine de la formation, qui porte la marque du LOSC. Cet aspect sportif appartient à l'association, le LOSC. Et puis il y a à côté une société, qui est aujourd'hui une société d'économie mixte, que nous proposons de transformer en société anonyme à objet sportif dans un premier temps, en société anonyme ensuite. L'association demeurera et cette association, nous vous proposons dans le protocole qui est joint qu'elle soit désormais investie par les collectivités publiques qui financent, à travers le sport, la formation et l'éthique sportive, et non plus qui financent sans que ce soit identifié des entités économiques qui s'orientent dans une forme d'activité qui est plus assimilable au spectacle, au marketing, au développement économique, avec des logiques d'entreprise plutôt qu'avec des logiques sportives, avec une cohérence sportive.

Donc, premier mécanisme, premier principe, on fixe l'évolution de la société qui porte le LOSC aujourd'hui, avec une identification très claire, d'un côté, de ce qui est sportif et qui reste d'intervention publique, même s'il y a une convention entre la formation, le sport et le spectacle liés à la société, et une société qui deviendra à terme une société anonyme, tout en sachant que ce ne sera pas une société anonyme susceptible d'être cotée en Bourse puisque le texte actuellement en cours de discussion au Parlement l'interdira. Ce seront des propriétaires actionnaires.

.../...

Deuxième principe : le choix de partenaires majoritaires. Cela est important parce que lorsqu'il y a des partenaires majoritaires il y a aussi une minorité. Le protocole fixe très clairement l'accord des actionnaires majoritaires que nous proposons et de la Ville pour que, lors de la constitution de la société anonyme, le tiers des actions qui ne seront pas aux actionnaires majoritaires soient proposées totalement aux investisseurs régionaux, c'est-à-dire aux entreprises du tissu local et régional. C'est le deuxième principe pour que, contrairement à ce qui est fait dans d'autres clubs, nous ne cédions pas l'intégralité du club à un groupe d'investisseurs ou à un grand groupe. Il y a vraiment la capacité que nous souhaitons pour l'ensemble des entreprises régionales qui le souhaiteront de pouvoir s'investir dans le club.

Troisième objectif, c'est là que l'on constate immédiatement, même si, soyons très prudents en la matière, il n'y a jamais de corrélation directe entre la réussite économique ou le niveau budgétaire et la réussite sportive, même si on sait que le niveau de budget aide plutôt la réussite sportive.

Je vous l'ai dit, nous étions à un petit 45 millions de budget l'année dernière. L'objectif que nous fixons dans le protocole de reprise du LOSC par les investisseurs pour la part concernée est celui d'un budget garanti pour une période de 5 ans en seconde division à 60 millions de francs par an. Cela signifie que les investisseurs s'engagent, avec toutes les garanties nécessaires, par des apports personnels, à faire en sorte que, pour la saison qui s'ouvre, le budget du LOSC soit effectivement de 60 M.F. Il était de 43, 44, 45 M.F. l'année dernière. Il aurait été de 40 M.F. si nous étions restés dans l'étiage juridique de portage par la Ville que nous connaissions. Nous passons à 60 M.F. , ce qui est quand même, je le pense, un élément tout à fait favorable à l'évolution sportive de notre équipe l'année prochaine.

Cet apport se fait par les actionnaires, il se fait immédiatement, avant même l'élaboration de la structure sociétale nouvelle puisque, naturellement, nous avons décidé de partir sur un budget de 60 M.F. et que la gestion de trésorerie impose une avance en compte courant des actionnaires dès le Conseil d'Administration du LOSC qui se tiendra le 13 juillet, avance en compte courant qui est de 5 M. F. , complétée de 2, 5 M. F. dès le mois de septembre pour pouvoir gérer les questions de trésorerie.

Enfin, le quatrième principe fixé par ce texte, c' est sans doute celui sur lequel nous aurons le plus l'occasion de revenir, dans ce débat, mais également à l'avenir, c'est le problème de l'équipement.

Lorsque nous avons dit que nous voulions céder le club parce que nous avons une grande ambition pour le club et que nous voulons un grand club de football à Lille, tous ceux qui se sont intéressés de près ou de loin à cette reprise du club nous ont dit qu'il n'y avait pas de grand club sans grand stade. Je ne parle pas d'un stade de 80.000 places à l'image de celui de Saint-Denis mais d'un stade à l'image de ceux qui accueillent toutes les équipes de première division en France, qui ne disposent, pour aucun d'entre eux, de moins de 30.000 places et qui sont susceptibles d'ailleurs, avec des évolutions, de pouvoir accueillir davantage de spectateurs mais qui, au-delà du nombre de spectateurs qu'ils accueillent -il y a une donnée économique par rapport au nombre de spectateurs, en même temps qu'une donnée sociale et psychologique- permettent d'accueillir des entreprises, permettent de faire vivre une vie économique parallèle à la vie sportive, permettent d'accueillir la presse dans des conditions qui sont réglementaires d'ailleurs aujourd'hui et qui n'ont rien à voir avec celles dans lesquelles nous accueillons la presse au stade Grimonprez-Jooris.

Dès que l'on pose cette question du stade, naturellement, ceux qui sont en première ligne, ce sont les élus, les collectivités locales, les pouvoirs publics et c'est vers nous que les investisseurs se retournent.

.../...

C'est donc un principe sur lequel nous nous sommes engagés et les choses sont dites d'une manière précise dans le protocole ; nous nous sommes engagés au niveau de la Ville, nous ne sommes pas les décideurs et les seuls décideurs, à poursuivre, en liaison avec toutes les collectivités intéressées, les études qui doivent aboutir à la construction d'un nouveau stade ou à la transformation d'un stade existant en stade pouvant accueillir les rencontres d'une grande équipe de football.

C'est naturellement le débat qui va être devant nous. Il y a beaucoup de financeurs potentiels. C'est un gros investissement et donc c'est une grande affaire. Un stade de football rénové ou construit c'est au bas mot 300 à 400 M. F. On ne décide pas d'un grand investissement seul lorsqu'on est plusieurs à le financer et un investissement de cette nature ne se décide pas facilement, on construit aussi avec l'argent des contribuables, même si on sait que c'est indispensable.

Il y a dans la métropole deux stades : le stade Grimonprez-Jooris qui est un stade de football, le Stadium Nord qui est un stade d'athlétisme qui accueille aussi des sports collectifs.

Peut-on faire de l'un de ces stades le stade susceptible d'accueillir une grande équipe de football ?

Si oui, comment se donne-t-on les moyens de savoir par des études concrètes qui nous permettent d'avoir l'ensemble des éléments pour pouvoir juger ?

Si non, envisage-t-on la construction d'un autre stade et dans ce cas, où ? Y compris d'ailleurs sur l'emplacement, pourquoi pas, des stades existants.

Mais avec qui ?

Et tout cela pose une multitude de questions sur lesquelles, me semble-t-il, nous n'avons pas à décider parce que nous n'avons pas seuls le pouvoir de décider. Mais ce que nous pourrions décider aujourd'hui c'est quand même de nous doter de tous les éléments qui nous permettent d'y voir clair pour faire un choix le plus rapidement possible dans les meilleures conditions.

Donc, en présentant ce rapport, Monsieur le Maire, c'est plutôt le quatrième principe de ce protocole qui nous intéresse plus particulièrement, nous, pouvoir public, collectivité locale, Ville de Lille. C'est de se dire « par rapport à cette nécessité d'avoir un stade, que tout le monde reconnaît, mais à cette difficulté qui consiste à rassembler tous ceux qui sont susceptibles d'y contribuer, au moment où on élabore le Contrat de Plan, au moment où le problème des compétences d'équipements structurants de nature sportive se pose pour la Communauté Urbaine, au moment où la Région reconnaît qu'il y a un problème d'équipements structurants sportifs dans le Nord par rapport au Pas-de-Calais dans cette région, il s'agit de nous doter de tous les moyens qui nous permettent effectivement, dans les mois qui viennent, de prendre notre décision dans de bonnes conditions de connaissance de l'ensemble des données ».

Voilà, Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas d'une décision définitive aujourd'hui puisque nous aurons l'occasion de revenir, dès le prochain Conseil Municipal, sur cette opération, à la fois de cession, nous aurons à décider concrètement la cession, là, nous décidons de saisir le Préfet, nous aurons aussi à décider de la suite des éléments à donner aux différents principes que j'ai évoqués, et puis nous aurons à aborder la deuxième étape de notre réflexion sur la construction ou l'érection de ce stade, tout en sachant qu'il y a une nécessité de le faire en liaison avec d'autres partenaires.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN. Vous avez été très clair, très brillant, c'est bien.

Il y a deux questions sur ce rapport.

.../...

Sur le budget primitif, y a-t-il des observations ? (non)

Je vous consulte sur les rapports de Monsieur ROMAN en dehors de celui sur le LOSC.
Je les mets aux voix.

Ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Maintenant, sur le LOSC. J'aurai l'occasion d'apporter des précisions à la fin du débat.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, compte tenu du fait que nous venons d'avoir sur table l'intégralité du protocole pour la première fois, même si nous avons quand même largement discuté avec Bernard ROMAN, il est tout à fait exact que nous avons été associés aux raisonnements politiques qui doivent nous conduire à cheminer vers une décision, dont nous mesurons bien qu'à un moment donné, c'est-à-dire aujourd'hui ici, nous sommes contraints à prendre une pré-décision juridiquement mais une vraie décision politique, mais qu'ensuite nous devons partager cette décision qui ne concerne pas que la Ville de Lille, qui concerne toute la Métropole et même une bonne partie au-delà de la Métropole. Donc, si vous le permettez, je vais vous donner quelques repères qui vont éclairer notre vote final et mon collègue SAVOYE qui le découvre à l'instant souhaite faire quelques recommandations sur un plan plus juridique, il est certainement plus compétent que moi. Il ne l'est pas « certainement », il l'est assurément.

Ce qui est important c'est de bien situer là où nous sommes. Nous sommes des élus par rapport à une demande, une vraie demande sociale, une demande collective et nous devons aujourd'hui donner un sentiment par rapport à cette demande.

Je crois que je dois le faire, notamment en l'absence d'Alain BIENVENU, il y a tout de même beaucoup de « foteux » parmi nous qui ont sur le coeur la non-candidature à la Coupe du Monde. Je trahirais leurs convictions si je ne vous disais pas que, finalement, cela ne sert à rien de pleurer sur le lait renversé mais peut-être que, effectivement, le destin serait différent si nous avions été candidats à cette Coupe du Monde. Mais, bref.

Alors, en traitant les questions comme elles se posent simplement, comme on nous les pose à nous les élus, dans la rue, dans nos réunions, ici, à la Communauté Urbaine demain, à la Région, partout.

Faut-il une grande équipe à Lille, c'est-à-dire une équipe qui remonte en D.1 ?

On en a déjà longuement parlé et même récemment à la Communauté, par rapport à l'E.S. Wasquehal, le destin du LOSC c'est de remonter en D.1. Et il y a une ambition collective qui nous est régulièrement rapportée sur cette ambition.

.../...

Ensuite, quand on n'y connaît pas grand chose, comme moi, on se renseigne, je me suis beaucoup renseigné. Tout ce que dit Bernard ROMAN est exact. Et on a plein d'amis politiques en qui on a confiance et on peut recouper ces informations, on sait effectivement l'ordre de grandeur d'un budget de fonctionnement d'une équipe en D.1. En tout cas, on connaît l'ordre de grandeur pour passer de D.2 en D.1.

Hélas, on découvre que le sport, ce n'est pas simplement du muscle, ce n'est pas simplement du talent, ce sont des moyens et les financements de ces moyens.

Nous sommes au milieu de cette demande et nous la partageons. Nous souhaitons accompagner cette grande équipe importante pour Lille, importante pour l'état d'esprit des Lillois et de la Métropole pour notre image, mais cela a été dit et redit 1.000 fois.

Cela est déjà un point qui est assez clair.

Deuxième question : fallait-il ou faut-il céder le LOSC ?

Evidemment, Bernard ROMAN a parfaitement expliqué la situation, nous ne sommes pas en mesure, collectivité, au singulier ou au pluriel, de financer et de supporter à nous seuls la surcharge que constituerait un fonctionnement en D.1.

Troisième question : faut-il céder le LOSC à MM. GRAILLE et DAYAN ?

La réponse est un peu moins nette, non pas tant par rapport à ces personnages que par rapport à l'évolution du dossier. Ici, il faut rappeler que nous avons assisté ces dernières semaines à l'émergence d'une initiative de l'Association Foot en Nord qui est une initiative éminemment sympathique pour les gens du Nord que nous sommes. C'est en effet une initiative qui vient du patronat, et d'un patronat particulièrement sympathique qui est celui des P.M.E. et des P.M.I., nombreuses, plus de 400 entreprises s'étaient rassemblées sur les 600 invitées autour de l'animateur, Monsieur EVIN, de Foot en Nord, et de P.M.E. et P.M.I. régionales.

Hélas, tous les dossiers ne sont pas parfaits, nous avons appris, sans ouvrir les coulisses du sport, que cette candidature a entraîné une forme de polémique, justifiée ou injustifiée, qui n'avait finalement pas grand chose à voir avec la faisabilité financière du dossier, mais c'est comme cela.

Si bien que l'on peut dire que le temps surtout a manqué à Foot en Nord pour réellement finaliser sa proposition et surtout la garantir. Alors que pendant ce temps-là, les hommes d'affaires parisiens -ce qui n'est pas péjoratif dans notre bouche-, MM. GRAILLE et DAYAN, étaient en mesure de finaliser et de garantir leur proposition.

Ce qui fait que Foot en Nord a dû renoncer purement et simplement à son initiative, je dirai, pour l'instant. Il est vrai que c'est un regret pour notre groupe que nous nous orientons vers des spécialistes parisiens même s'il semble que leur savoir-faire ne soit pas contestable. Mais, sincèrement, nous aurions préféré de beaucoup baigner et sentir le LOSC soutenu par ce tissu de P.M.E. et de P.M.I. régionales.

Bernard ROMAN a dit à juste titre que vous avez obtenu du repreneur dans cette négociation, qui n'a pas dû être facile, un geste d'ouverture à terme du capital aux entreprises régionales. Cette porte ouverte est extrêmement importante pour nous et par rapport à cette initiative qui a été prise.

Mais LOSC d'abord, donc, en avant pour GRAILLE-DAYAN sur le principe même.

.../...

Reste maintenant le problème du stade. Je ne peux que répéter ce que tout le monde nous dit et ce que vient de nous dire Bernard ROMAN, tous les spécialistes, tout le monde nous dit et là, le clivage, excusez-moi, n'est pas politique, « à grande équipe, grand stade ». Donc, il nous faudrait sans doute un grand stade.

Est-ce que ce sera à Grimonprez-Jooris rénové ? On nous dit que c'est techniquement et administrativement impossible compte tenu de l'enclassement du stade dans la Citadelle et des réglementations concernant les monuments historiques, et même techniquement cela semble très difficile.

Est-ce que ce serait ailleurs à Lille ? Il y a une théorie chère à mon ami VIGNOLE qui l'a souvent évoquée, c'est la théorie du stade chaudron, il faut que cela boue, il faut qu'il y ait de l'ambiance, il faut que ce soit intra muros. Est-ce que ce sera dans Lille ?

Est-ce que ce sera le nouveau Stadium ? Je n'en sais rien et nous n'en savons rien. Mais ce dont nous sommes convaincus, c'est que cette décision doit être voulue, partagée et acceptée par le plus grand nombre, il faut que ce soit un vrai projet collectif. Je dirai même que ce projet collectif doit être rassembleur. Rassembleur pour qui et par qui ?

D'abord pour les collectivités. Bernard ROMAN nous a bien expliqué qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'imaginer que la Ville de Lille seule serait capable, à Dieu ne plaise, de financer cet investissement.

Les collectivités concernées seront donc la Région, le Département, la Communauté Urbaine et vraisemblablement l'Etat lui-même dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région.

Deuxième occasion de rassemblement, et principale occasion : en discutant les uns avec les autres, ici et en Communauté Urbaine, nous sentons bien qu'il y a un partenariat irréversible, incontournable avec le secteur privé. Nous n'allons pas financer, toutes les collectivités, même en utilisant cette charge entre nous, ce n'est pas souhaitable et ce n'est sans doute pas beaucoup possible par rapport à toutes nos charges, que nous financions à nous seuls ce projet. Ce projet n'est faisable que dans le cadre d'un partenariat avec les investisseurs privés.

Si bien que pour mener un dossier comme celui-là, qui soit un vrai dossier rassembleur, vraiment consensuel, il faut du temps et il faut la manière pour monter un tel projet.

La manière, Monsieur le Maire, je n'en doute pas, vous n'en manquez pas. Le temps, vous n'en êtes pas maître, hélas.

Il semble donc qu'aujourd'hui il faille faire un premier geste pour cristalliser, sinon une décision au moins un portage. Je vous le dis, la négociation avec les repreneurs nous amène à engager la Ville un tant soit peu, tout au moins dans le portage des études, c'est-à-dire dans l'effort ou dans la mission de cristalliser ce message auprès des autres collectivités.

Le texte actuel que je viens de parcourir rapidement me semble de ce point de vue plus positif vis-à-vis des autres collectivités que les premiers textes sans doute voulus par les repreneurs qui, eux, baignent dans un autre monde.

Il faut respecter l'identité de chacun et je ne voudrais pas avoir, à la Communauté Urbaine, un discours différent de celui que j'ai ici. Je veux être très tranquille sur ce dossier. Je sens que sur ce dossier nous serons nombreux à être d'accord sur une forme d'approche et sur un objectif final. Encore faut-il respecter les uns et les autres et respecter les identités des communes et des collectivités, surtout s'agissant de la Communauté Urbaine.

.../...

Donc, attention à cette démarche. Attention à ne pas faire croire à la Communauté Urbaine d'abord et à la Région ensuite que cette décision a été prise ce soir et qu'elle est irrévocable et qu'en quelque sorte ils n'ont qu'à financer une décision qui a été prise ici.

Voilà la principale réserve que j'avais mais je crois que maintenant mon collègue SAVOYE voudrait vous donner quelques opinions sur le contenu du texte, ce dont je suis parfaitement incapable.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Alors, Monsieur SAVOYE. Il est 20 h 15, nous avons mené rapidement le Conseil Municipal mais sur le LOSC, dites, nous tombons ... d'autant plus que nous ne prenons pas la décision ce soir, Monsieur ROMAN nous l'a dit. Donc, allez-y piano quand même.

Monsieur SAVOYE.

M. SAVOYE - Monsieur le Maire, merci.

La première question que je voudrais vous poser est de savoir pour quelle raison je suis le seul intervenant pour lequel vous prenez la précaution de préciser l'heure de prise de parole ...

Monsieur le Maire - C'est parce que j'avais parlé de finir à 20 heures, il est 20 h 15, et que je pense qu'il ne serait pas normal que l'on prolonge jusqu'à 21 heures. Il faut terminer cette question qui est venue comme un dessert final mais les meilleurs desserts, il faut les prendre rapidement.

M. SAVOYE - Monsieur le Maire, je ne voudrais pas vous inquiéter mais faut-il vous rappeler que lorsque l'un de nos voisins, dont l'un de vos Conseillers Municipaux est en train d'arborer les couleurs, avec ses bretelles jaunes et sa cravate rouge, a remporté récemment la Coupe de France, à 3 heures du matin, il y avait 50.000 personnes qui les attendaient au stade. Je n'ai pas cet espoir et je crains que si je gardais la parole jusqu'à 3 heures du matin, vous ne me confiiez les clés de l'hôtel de ville sur le coup de minuit en me disant « Monsieur SAVOYE, vous fermerez quand vous aurez fini ». Alors, soyons sérieux.

Je crois que tout le monde a compris, avec la dernière Coupe du Monde de football, que la conception selon laquelle le football serait une « amusette » (comme on dit dans la région Nord) pour mâles immatures en culottes courtes a fait son temps. Il faut être conscient que cela a été le premier événement médiatique de la planète et qu'il a devancé en audience les Jeux Olympiques eux-mêmes.

Aujourd'hui on ne peut plus prétendre au statut de métropole si l'on n'a pas une grande équipe de football, et si celle-ci ne s'illustre pas dans des compétitions à dimension, au minimum, européenne.

De même que des études extrêmement sérieuses ont été faites sur le formidable vecteur de cohésion sociale que représente une équipe de football professionnelle.

J'ajouterai qu'en ce qui me concerne, je suis un ardent supporter -et je pense que cette salle en est peuplée- du LOSC. Mes propos ne sont donc nullement négatifs puisque cet amour remonte au temps où j'étais moi-même en culottes courtes et au temps béni où le LOSC faisait le doublé Coupe /Championnat. Vous voyez, Monsieur le Maire, que cela remonte assez loin dans le temps !

Nous espérons tous que cette période va se reproduire. C'est notre vœu le plus cher. Je sais qu'il est partagé par Monsieur ROMAN, sans aucun doute. Je sais que c'est également le vœu de Gilles PARGNEAUX. Nous devons donc nous retrouver dans ce débat.

.../...

Pourtant en découvrant la convention que j'ai sous les yeux, la première chose que je dirai, même si j'apprends que nous avons été associés par l'intermédiaire de Christian DECOCQ aux délibérations, c'est que j'ai quand même été un peu désagréablement surpris de constater que j'en sais infiniment plus par la lecture de la presse comme toute personne qui s'intéresse à notre club, que ce que j'apprends ce soir même avec quelque retard. Au niveau de l'information des Conseillers Municipaux, du moins ceux qui s'intéressent à ce type de questions, il y a donc là, me semble-t-il, un certain déficit.

Monsieur le Maire - On ne prend pas la décision aujourd'hui, Maître ! Vous n'avez pas encore commencé votre plaidoirie. Vous êtes dans les alentours. Allez vite au sujet ! Donnez-nous votre avis. Ce n'est pas ce soir qu'on prend la décision, c'est en octobre. Donc, ce soir, vous avez un avis, mandatez ceux qui verront, on ne va pas rester une heure sur le LOSC

Ce n'est pas possible !

M. SAVOYE - Monsieur le Maire, excusez-moi.

Monsieur le Maire - Non, mais ce n'est pas possible !! Je m'excuse de dire qu'au Parlement Européen, on a 7 minutes pour parler et que les personnalités les plus importantes savent parler en 7 minutes. Cela existe maintenant dans la plupart des assemblées. Ici, quand même, on passe trop de temps pour régler nos problèmes en Conseil Municipal. Voilà ce que je veux dire. Il faudra se donner un règlement plus drastique parce que cela ne peut pas continuer comme cela !

Monsieur ROMAN vous a donné un certain nombre d'informations, c'est très bien. Il sera mandaté et une réunion spéciale du Conseil Municipal sera tenue si nécessaire pour régler tous les problèmes, considérables d'ailleurs, que pose le LOSC, mais pas ce soir.

Allez-y.

M. SAVOYE - Si j'ai bien compris, vous venez de me donner 7 minutes et je viens donc de déclencher mon chronomètre puisque vous venez seulement de m'en aviser. Je me tiendrai donc dans les 7 minutes que vous venez, généreusement, de m'octroyer...

Précisément, si vous m'aviez suivi, Monsieur le Maire, ce qui m'étonnait c'est que j'avais le sentiment, contrairement à ce que vous me dites pour me rassurer à l'instant, que la décision était déjà prise. C'est ce que j'ai lu dans la presse. La presse, si je comprends bien, donne des informations inexactes, mais à sa lecture il était clair, et je pense que toute personne qui s'intéresse au LOSC n'a pas l'ombre d'un doute là-dessus, que la décision était déjà prise, que l'accord était déjà passé, et que les repreneurs portaient les noms de MM. GRAILLE et DAYAN. Voilà, ce qui a été écrit dans la presse.

Premier point, le budget : je souscris aux propos de Monsieur ROMAN lorsqu'il dit que nous devons être ambitieux, mais lorsque je lis ses chiffres, je lui dis « Monsieur ROMAN, vous savez très bien que nous ne sommes pas ambitieux ».

Nous ne sommes pas ambitieux quand nous imposons aux repreneurs de consacrer 5 M.F. à l'achat de nouveaux joueurs. Tout lecteur de la presse locale a lu, pas plus tard qu'aujourd'hui même, (on peut le vérifier dans La Voix du Nord de ce jour, page sportive), qu'il est offert pour le seul transfert de Nicolas ANELKA la somme de 200 M.F. + Thierry HENRY "évalué" à 100 M.F.

Il n'est pas question de prétendre avoir ANELKA dans notre équipe, mais vous m'accorderez qu'entre 300 M.F. pour un joueur et 5 M.F. pour une équipe destinée à remonter en première division, il y a une distorsion qui sautera aux yeux de tous.

.../...

Deuxième observation sur les chiffres : on impose aux repreneurs un budget de 60 M.F. par an. Vous nous dites, cette année, 45 M.F. Certes. L'année dernière, c'était 80 M.F. et nous sommes également restés en dessous de la barre. On peut admettre un budget de 60 M.F. en deuxième division mais vous savez comme moi que l'objectif -vous l'avez dit- est de remonter en première division et qu'un budget de 80 M.F. tel qu'il est stipulé dans la convention est très largement insuffisant pour un club de première division. Encore une fois, le club dont Monsieur ROUGERIE arbore les couleurs a un budget de 280 M.F. pour l'année prochaine. Entre 280 et 80MF, il y a là encore un écart qu'il est facile de mesurer.

Donc, nous manquons d'ambition dans les obligations que nous imposons aux repreneurs, d'autant que nous leur consentons des droits qui me paraissent importants à la lecture de la convention que je viens de parcourir rapidement, notamment le droit qu'on leur donne de revendre les actions qu'on leur cède pour une bouchée de pain, 150. 000 F, avec un cahier des charges, et qu'ils ont la possibilité de rétrocéder dans des conditions dont, a priori, nous ne sommes pas maîtres.

Donc, dans le choix du partenaire, et sans répondre aux sollicitations dont nous avons tous été l'objet par un autre repreneur potentiel, dans le choix du repreneur, nous avons me semble-t-il, et je le dis sans esprit critique, je le dis comme un supporter du LOSC à un autre supporter du LOSC, nous avons me semble-t-il manqué d'ambition, surtout lorsque nous serons -ce qui ne saurait tarder- dès l'année prochaine, en première division car, avec un budget de 80 M.F., on va redescendre aussitôt en seconde division, il ne faut pas se faire d'illusions.

Deuxième point, le stade. Il a été dit et répété : pas de grand club sans un grand stade.

Comme il n'y avait pas de chiffres dans le document qui nous était soumis, je me demandais, mais vous m'avez répondu, si vous étiez réellement conscient du coût d'un stade. Car j'ai le coût très précis de la reconstruction/rénovation du stade Félix Bollaert à Lens, lequel est quand même très inférieur au chiffre de 300 à 400 M.F. que vous avez annoncé, Dieu merci ! mais effectivement il faut que chacun dans cette assemblée sache que la reconstruction ou que la rénovation d'un stade, ce n'est pas une dizaine de millions de francs, ce n'est pas même une centaine de millions de francs.

Il faut le savoir mais c'est une dépense dans laquelle j'estime que la collectivité doit néanmoins investir.

En sachant que le changement de statut juridique, de la S.E.M. à la S.A.O.S., la Société Anonyme à Objet Sportif, puis à la Société Anonyme tout court, ce changement de statut va entraîner également un certain nombre de conséquences. Aussi longtemps qu'un club, même professionnel, est sous le statut associatif, il est normal que la collectivité assure les coûts de la fourniture du stade et de l'entretien de celui-ci. A partir du moment où on est en présence d'une société anonyme, c'est-à-dire une société commerciale, une société anonyme qui, de surcroît, à la différence de la S.A.O.S., peut distribuer des dividendes, il est clair que la collectivité ne peut plus, légalement, lui assurer une subvention indirecte par la prise en charge de l'entretien du stade.

Enfin, en tout état de cause, le « loyer » gratuit du stade ne peut se concevoir qu'à la condition cette fois qu'il y ait une convention d'image entre la collectivité et le club pour que la collectivité soit payée de l'investissement qu'elle fait en la matière.

Voilà, en m'en tenant au temps que Monsieur le Maire m'a imparti puisqu'il me reste encore 2 secondes, voilà ce que je voulais dire et les points sur lesquels je voulais attirer l'attention de l'ensemble du Conseil Municipal, dans un esprit, je le crois, Monsieur le Maire, parfaitement constructif car encore une fois je suis un ardent supporter du Lille Olympique Sporting Club.

.../...

Monsieur le Maire, sachez-le, le Grand Lille a déjà existé, c'était celui dont le capitaine s'appelait Marceau SOMERLINCK.

Monsieur le Maire - Très bien ! Vous avez été brillant, mais encore plus brillant à partir du moment où je vous ai dit de vous concentrer. dès lors vous avez respecté les délais, et vous avez dit l'essentiel. Donc, je vous félicite !

Sur ce sujet, qui demande la parole ?

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Je vais diviser le temps par deux, mais il est peut-être aussi intéressant pour le Groupe Socialiste de savoir si le Groupe Communiste souhaite voter, ou pas, le dossier ...

Monsieur le Maire - Bien sûr !

M. DEGREVE - Parce que s'il n'y a pas que l'Opposition qui peut avoir une répartition du temps ...

Monsieur le Maire - Mais non ... Prenez vos 7 minutes et ce sera parfait.

M. DEGREVE - Non, ce ne sera pas la peine.

Le premier point sur le LOSC, c'est la volonté de résoudre le problème auquel nous étions confrontés collectivement.

La première phase, c'est celle que nous a explicitée tout à l'heure Monsieur Bernard ROMAN. Il y a eu une phase de difficultés ; puis une phase de remontée, dont on peut féliciter son Président Bernard LECOMTE ; et nous rentrons aujourd'hui dans la nécessité d'une phase de développement qui s'accompagne en même temps d'une modification de la législation au plan national sur les clubs sportifs professionnels.

Donc, un aspect juridique et un aspect de développement sur le champ économique.

Nous, nous tenons à ce qu'il y ait un grand club populaire à Lille. Nous y avons adhéré dans sa difficulté, dans sa phase de remontée, et nous confirmons que notre attitude sera identique dans la phase de développement qui doit être engagée.

Sur le plan du dossier, ce n'est pas juste, Monsieur DECOCQ, et encore moins juste de la part de Monsieur SAVOYE, de nous dire qu'ils apprennent les choses par la presse. Qu'apprennent-ils par la presse ? D'abord, la presse a pour fonction de jouer son rôle, un rôle d'investigation et d'information. C'est ce qu'elle fait, mais attendez ... ! Qui, dans cette assemblée, ne savait pas, il y a un mois, qu'il y avait un seul repreneur dans la cohérence économique et financière ? Personne !

Ce qu'on ne savait pas, c'était la nature des conditions dans lesquelles cela pouvait se faire, et la définition des garanties qui étaient réclamées et si elles existaient.

Et en cela, vous m'autoriserez, Monsieur DECOCQ, mais je pense que vous vous y associez quand même, à féliciter et à remercier Monsieur ROMAN pour la qualité des trois réunions que nous avons eues avec lui, réunions où nous avons pu vivre tout cela en temps réel, avec l'ensemble des documents, dans une véritable réflexion collective -et non pas par quelque chose de pré-défini-d'une totale transparence sur les chiffres, sur les engagements juridiques et sur les problèmes de garantie.

.../...

Nous l'avons accompagné, et nous lui avons même donné collectivement mission parce qu'il restait des morceaux à négocier sur le plan des conventions pour assurer le maximum de garanties à la Ville dans le cadre de cette cession. Et nous nous en sommes sortis, je le pense, d'une bonne façon, avec de bonnes garanties pour la Ville. Et s'il y a de bonnes garanties pour la Ville, je m'autorise à dire que ce seront de bonnes garanties pour le développement du LOSC.

Je ne suis pas pour la polémique que vous évoquiez tout à l'heure sur le plan de Monsieur EVIN, et des investisseurs locaux. Je respecte profondément cet homme, que je connais comme vous, qui est un vrai patron de P.M.E.-P.M.I. de recherche et Développement sur un créneau très spécifique. Le problème n'est pas tant celui des ambitions des hommes, mais celui de l'ambition du projet collectif.

Je suis persuadé qu'il ne faut pas plus raisonner quand on parle du grand stade et du problème avec la Communauté Urbaine tel que vous l'évoquiez, en terme d'ambition politique particulière. Il s'agit d'une ambition politique générale où l'on doit obtenir une adhésion populaire et pas seulement une adhésion des institutions. C'est cela qu'il faut rechercher, et c'est en cela qu'il faut nourrir ce projet et donner la réponse par rapport au grand stade, à partir d'un débat collectif. Il ne s'agit pas seulement de 300 ou de 400 MF. 300-400 MF, c'est un problème, c'est une décision, une stratégie, mais pour quoi faire ? sur quelle adhésion populaire ? Et pour quel but ?

C'est cela que nous devons faire partager par l'ensemble de la population. C'est un débat que nous devons avoir avec elle, le faire prendre en compte par l'ensemble de ceux qui deviendront les supporters et les spectateurs, et qui soutiendront le LOSC dans sa remontée et dans son développement, mais j'en appelle aussi aux entreprises régionales.

Si elles continuent à avoir la même ambition que nous, avec les solutions qui ont été évoquées dans de bonnes conditions par Monsieur ROMAN de l'ouverture du capital jusqu'à 25% aux entreprises régionales, elles ont toutes les dispositions aujourd'hui pour y être accueillies et jouer tout leur rôle avec nous pour faire en sorte que l'on gagne ce pari et que ce club se développe et maintienne toutes ses positions de développement et de l'image de notre ville.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur ROMAN, voulez-vous préciser ce soir ce que vous attendez du Conseil Municipal ?

M. ROMAN - Ce que je veux dire, c'est que, même s'il y a des observations qui sont faites par Monsieur DECOCQ, Monsieur SAVOYE et Monsieur DEGREVE, on sent bien que nous sommes tous animés de la même volonté de faire un grand club, mais en même temps je dis que ce n'est pas facile parce que ce n'est pas un domaine de la responsabilité publique où on s'assure de tout.

Il y a toujours des petits éléments d'incertitude qui tiennent aux incertitudes sportives, mais qui tiennent aussi à d'autres incertitudes, et on se comprend bien en disant tout cela. Les évolutions des entreprises, que ce soit dans le domaine sportif ou dans d'autres domaines, on ne les maîtrise pas comme on maîtrise une politique municipale dans un domaine particulier.

Donc, moi, non seulement j'entends ce qui est dit, mais également je le partage, y compris, Monsieur SAVOYE, quant à l'évocation du chiffre de 80 MF sur un budget de première division qui est, chacun le sait bien, largement insuffisant. Il faut savoir que c'était un chiffre assuré par les repreneurs au moment où nous ne savions pas encore ce que nous faisons en terme de résultats sportifs. C'était un chiffre qu'ils s'obligeaient à assumer eux-mêmes avec leur argent propre si jamais il n'y avait pas d'autres possibilités, au cas où nous passions en première division. Ce n'était pas impossible, y

.../...

compris avec les décisions des instances du football par rapport aux clubs qui montent ou aux clubs qui sont en première division aujourd'hui.

Mais il est clair qu'il n'est pas raisonnable de penser que l'on peut se maintenir en première division avec 80 MF. Là dessus, je suis complètement d'accord avec vous, et les investisseurs aussi.

Ce que nous décidons aujourd'hui, c'est :

- 1) Le principe de la cession par la Ville de ses parts de la Société d'Economie Mixte.
- 2) Le principe du protocole d'accord,
- 3) Le choix des investisseurs
- 4) La saisine du Préfet.

Et c'est terminé.

Il faut attendre le retour de la saisine du Préfet pour mettre en oeuvre la cession.

Ce temps, nous allons l'utiliser pour parfaire le protocole d'accord. S'il est arrivé tard, c'était en plein accord avec les Présidents de Groupe. Je veux dire aussi que nous avons tenu informés les administrateurs du LOSC, qui représentent l'ensemble des sensibilités politiques de la ville, de l'évolution des discussions qui se tenaient avec les différents repreneurs potentiels.

Ce ne sont pas des choses que nous avons actées "comme ça", et nous avons gardé un grand devoir de réserve par rapport à des polémiques qui existaient dans la presse, qui ne relevaient pas de nous, ni de la presse d'ailleurs, mais simplement des déclarations des uns et des autres.

Là, on décide de quatre choses : le principe, le repreneur, le principe du protocole, la saisine du Préfet. On saisit le Préfet, il nous répond, et dans trois mois, on revient au Conseil Municipal pour dire ce qu'on fait, y compris en fonction de la vérification de la tenue des engagements des repreneurs.

Voilà, Monsieur le Maire, c'est clair.

Monsieur le Maire - C'est parfaitement clair. C'est un problème qui est à la fois très compliqué, et finalement très simple. Je constate que le Conseil Municipal a une grande ambition. C'est vrai que nous serions tout à fait condamnables si nous ne faisons pas des efforts pour essayer d'avoir une grande équipe de football. Par conséquent, il faut le faire. J'ai demandé à Monsieur ROMAN de mener cette négociation, ce qu'il a très bien fait, et je m'associe aux félicitations qu'on lui a adressées, et le remercie pour toute la peine qu'il s'est donnée.

Il a associé les responsabilités des différents groupes politiques du Conseil Municipal par conséquent, tout le monde a été informé de l'avancée.

Au point où nous en sommes arrivés :

- 1) On le veut

.../...

2) il n'y a pas d'autres propositions que celle qu'il a faite. Moi, je n'en ai pas d'autres ... Il y a beaucoup de gens qui nous disent "il faudrait faire ceci ou cela ... "mais ils ne donnent même pas un petit million ... ! Dans ce problème-là, c'est "combien vous donnez ?" Le reste est secondaire ...

Nous avons une proposition. C'est vrai que 60 MF, ce n'est pas assez, mais nous n'avons pas le choix ! Agissons avec réalisme. Nous essayons de passer avec les moyens que nous avons. On ne peut pas davantage. Je ne serai pas d'accord si on se lançait dans des aventures extravagantes. De toute façon, la solution n'est pas seulement dans les millions, elle est aussi dans les buts que les joueurs marqueront ... Sur ce plan là, j'ai été déçu pendant de nombreuses années, j'espère que cela changera, mais attendons les résultats...

On nous fait donc des propositions précises, on a 40 MF, on peut en avoir 60 ! Bien !

Des repreneurs, il n'y en a pas 36 ! Il y en a 1, Dayan et Graille ! Alors, avançons ! Dans trois mois, nous aurons l'ultime séance du Conseil Municipal pour donner votre accord définitif. Sur ce plan-là, je ne vois pas comment on ne s'engagerait pas dans ce qui est le réalisme avec, bien entendu, des éléments d'incertitude.

Et en ajoutant que l'élément d'incertitude, ce n'est pas seulement le repreneur, -là je pense que nous avons des garanties,- mais évidemment l'espoir d'en voir d'autres s'ajouter. Mais cela viendra lorsque nous serons en première division, avec le temps. Cela ne peut pas venir du jour au lendemain. Donc, avançons !

Le gros problème, c'est le stade. J'ai les chiffres en tête, je ne m'aventurerai pas au delà du seuil que je me suis fixé avec Monsieur ROMAN. Si quelqu'un vient et ajoute de l'argent, tant mieux, mais je connais exactement les limites de ma Ville, celles de la Communauté Urbaine. Et il faudra obligatoirement une intervention de la Région, de l'Etat, du Département, c'est indispensable. Et peut-être de la ville où le stade sera érigé si ce n'était pas Lille.

Alors, on parle de 300 à 400 MF ... C'est considérable ! On avait terminé notre phase de gros équipements. On était maintenant dans les petits équipements de proximité, c'était formidable et je pense que les Lillois et les Lilloises appréciaient cette démarche, mais voilà à nouveau un gros équipement à l'horizon. Je ne vois pas comment on peut passer à côté mais ce ne sera pas facile. Ce sera un effort, et un effort important de la Ville, de la Communauté, de la Région et du Département, il faut le savoir, et pourtant je ne vois pas comment on pourrait ne pas s'engager pour, finalement, avancer sur ce plan-là.

Alors, le stade, où ? Je vais demander une étude, et vous l'aurez dans les trois mois, avant même la réponse du Préfet. Vous aurez tous les éléments, et par conséquent, le même jour, vous prendrez la décision définitive et vous aurez une orientation en ce qui concerne le stade.

D'abord, je trouve que les études n'ont pas été poussées jusqu'au bout en ce qui concerne le stade Grimonprez-Jooris. Tout le monde me dit que ce n'est pas possible, mais personne n'est convaincant sur ce plan-là. Je voudrais une étude qui me démontre que ce n'est absolument pas possible. On n'a pas besoin d'un stade de 80.000 places, mais de 25.000 - 30.000, ce qui serait très bien. Qu'au moins, on ait une étude sérieuse sur ce plan-là.

Qu'il y ait au moins un stade de "footeux" ... ! si on peut prendre de la hauteur, ce sera un stade à l'anglaise ... Je n'en sais rien, on verra le résultat des études techniques.

.../...

La deuxième hypothèse, c'est le Stadium. Tout le monde le dit, la transformation du stadium coûte aussi cher que de refaire un nouveau stade. C'est le problème ! En plus, il y a peut-être plusieurs équipes qui devront jouer. Il y a le problème de Wasquehal qu'il faut voir aussi avec réalisme. Là où elle est, cette équipe doit pouvoir jouer dans de bonnes conditions.

Donc, une étude sur le stadium. Il y en a plusieurs, mais on rafraîchira les documents que nous avons.

Et troisièmement, un autre emplacement, si Grimonprez, ce n'est pas possible, si le Stadium, c'est trop cher, etc. . . De toute façon, je ne sais pas comment on fera avec un seul stade, si on ne laisse pas un autre stade disponible pour Wasquehal. On ne va pas commencer des disputes, mais cela aussi, il faut que vous le preniez en considération.

Donc, on peut penser à quelques autres emplacements, et au coût.

Tout cela, l'étude nous le dira. Là-dessus, vous allez passer de bonnes vacances, et nous nous retrouverons à la rentrée pour que nous puissions confirmer la décision du repreneur. Nous avons déjà une indication, ce soir, vous êtes d'accord pour avancer sur ce plan-là.

On va alerter la Région, le Département, et la Communauté Urbaine, ce sera absolument nécessaire pour leur donner une petite idée de ce qu'ils devraient apporter, en particulier pour le stade. Et puis, il y aura la décision sur le stade à partir d'études tout à fait objectives sur la base de ce que je vous ai dit, à savoir : Grimonprez Jooris, le Stadium, sachant qu'il y a le problème de Wasquehal, ou une troisième solution.

Vous êtes d'accord pour mandater Monsieur ROMAN, et mandater tous ceux qu'on pourra ajouter ...

Que ceux qui sont d'accord avec cet engagement précis le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Unanimité.

Bonnes vacances ...

M. DECOCQ - Et ma question, Monsieur le Maire ...

Monsieur le Maire - Je l'oubliais, mais vous avez la parole, Monsieur DECOCQ. C'est un sujet que l'on peut régler en deux ou trois minutes.

M. DECOCQ - Absolument.

Conformément au règlement intérieur, je vous pose une question orale adressée par écrit il y a quelques jours déjà.

"Le débat public lancé par les initiatives prises par Yves DURAND et René VANDIERENDONCK concerne tous les Maires de la Métropole qui souhaitent réfléchir à un avenir commun."

En réponse à votre affirmation dans l'éditorial du journal municipal "Nous, Vous, Lille" des mois de janvier et février 1999, les Maires de Croix, Ennetières-en-Weppes, Hallennes-lez-Haubourdin, Hem, La Madeleine, Lambersart, Marcq-en-Baroeul, Mouvaux, Roncq, Verlinghem, et Wasquehal, ont décidé, conformément à la loi du 6 février 1992, de consulter leurs concitoyens sur le principe d'une fusion avec Lille.

.../...

Cette démarche a d'ailleurs été validée par le Tribunal Administratif de Lille dans un jugement en date du 7 juin 1999.

Dans les 11 communes où la consultation avait lieu le 13 juin dernier, 88,44% des participants ont répondu par la négative à la question : "seriez-vous favorable à la fusion de votre commune avec la ville de Lille ?"

Dans le même temps, une consultation informelle se déroulait dans la ville de Lomme. A l'issue de cette consultation, il s'avère que près de 3.000 lommois se sont déclarés favorables à une consultation officielle avant le vote définitif de la fusion-association entre Lomme et Lille.

Dès lors, prenant acte de ces résultats, et surtout transcendant les vaines polémiques, procéderez-vous, en application de l'article L.2113-2 du Code Général des Collectivités Territoriales à une consultation démocratique des Lillois préalablement à la décision du Conseil Municipal sur la fusion avec Lomme ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Quelques minutes pour vous répondre.

Vous savez, les meilleurs prestidigitateurs arrangent leur coup pour centrer sur l'opération elle-même le numéro qu'ils font. Mais à vrai dire, ils ont arrangé leur coup avant ! Et vous, vous faites la même chose ! Vous êtes d'excellents prestidigitateurs ! Pourquoi ?

Premièrement, vous revenez sans arrêt sur un référendum virtuel ... ! C'est vrai qu'on va de plus en plus dans le monde virtuel, mais moi, je n'ai jamais fait de proposition à Marcq-en-Baroeul, ni aux différentes villes que vous citez. Elles ont voulu se mobiliser pour répondre sur une association avec Lille, elles l'ont imaginée, c'est vraiment de la prestidigitation. A aucun moment, moi, Maire de Lille, je n'ai fait cette proposition. C'est la première chose !

J'ajoute d'ailleurs que la loi est maintenant votée. Vous me parlez du Tribunal Administratif, mais au-dessus de tout, il y a la loi, Monsieur DECOCQ, la loi de la République ! Et la loi de la République a traité du problème des associations. Elle a dit exactement comment elles devaient se faire. Elle mentionne la possibilité d'avoir un référendum, mais ce n'est pas du tout une obligation ! C'est un déroulement qui est précisé par la loi !

J'ajoute que la loi CHEVENEMENT n'a pas fait l'objet d'une deuxième lecture dans les formes habituelles. Cela a fait l'objet d'un consentement entre le Sénat et l'Assemblée, et finalement, le Sénat, et vos amis, ont voté la loi CHEVENEMENT en commission paritaire où ils ont accepté la loi telle qu'elle existait depuis des années, c'est-à-dire le non-recours au référendum. Voilà la vérité !

En plus, il y a quelque chose qu'ils ont supprimé : les communes qui n'ont pas de frontières limitrophes ne peuvent pas s'associer. C'est très bien, et dans ce cas, les villes de Croix, Ennetières-en-Weppes, Hallennes-lez-Haubourdin, Hem, Mouvaux, Roncq, Verlinghem et Wasquehal ... sont hors-jeu. Ce n'est pas possible ... Elles ne sont pas concernées ! Alors, hop ! éliminées !

Ensuite, vous êtes bien dans la tradition bonapartiste du recours au référendum ... ! On connaît ça dans l'histoire de France, et dans notre histoire récente !

Que voulez-vous ? Je préfère la démarche participative, démocratique de la loi, et de l'application de la loi. Par conséquent, ce que nous proposons, c'est l'association citoyenne et républicaine, une association voulue par les Lillois et voulue par les Lommois ! Voilà la vérité !

.../...

Alors, votre référendum ... Vous vous gossez du référendum ... ! Il y a quand même eu, sur une question qui était mal posée, et qui ne se posait pas, 15% de gens qui ont dit qu'ils voulaient s'associer avec Lille ! Cela, vous ne le dites pas, mais c'est vrai ! Il y en avait même 17% à La Madeleine ! Ce n'est pas mal ! Et si vous ajoutez à cela qu'il y a 50% d'abstentions, cela fait 60% de gens qui n'ont pas éprouvé le besoin de se déplacer pour dire "non, on n'en veut pas", comme vous le faites à chaque réunion du Conseil Municipal, et comme on le fait dans les différentes communes.

Alors, je ne dis pas que la cause est entendue, mais tout de même ... ! Ce matin, j'ai participé à la Commission consultative paritaire que nous avons mise en place avec les Lillois et les Lommois. Nous commençons le processus, nous allons élaborer un programme, nous viendrons devant le Conseil Municipal de Lille, devant le Conseil Municipal de Lomme, et là, on proposera l'association.

Une fois que l'association sera acceptée, les citoyens et les citoyennes, ensemble -cela, c'est une démarche participative !- sur un programme précis, complet, nous diront : "on accepte de s'associer dans le cadre d'un programme général sur un programme qui sera très précis". on le fera, et à ce moment-là, on demandera au Gouvernement de décider. Le Conseil d'Etat sera consulté, le Conseil Général aussi, et si le Gouvernement le décide ainsi, il y aura un décret pris en Conseil d'Etat pour l'association de nos deux communes.

Ensuite, nous aurons une période de transition d'environ un an où nous essaierons, les uns et les autres, cette association. Puis sur la base d'un programme complet, et en plus d'un programme municipal -c'est-à-dire vraiment l'engagement devant les concitoyens dans lequel on trouvera le programme de notre association Lille-Lomme,- ils auront la possibilité de choisir leur Maire, leurs Conseillers Municipaux.

S'ils ne le veulent pas, ils pourront arrêter l'opération. C'est la démocratie !

S'ils le veulent, ils auront un programme qui sera bien intégré, et ils en auront bien discuté. On va faire le nécessaire pour qu'ils connaissent les propositions des deux villes, et ensuite, celles-ci seront intégrées dans le programme général des élections.

Je préfère cette perspective des élections municipales ! Vous vous mettez dans une singulière position par rapport aux Lillois, vous qui êtes des représentants lillois, car je dois vous dire Monsieur DECOCQ, - et vous savez, je connais bien ma ville- que, sur tous les sujets, et en particulier sur tous les sujets difficiles, je sais, au vu du courrier que je reçois, la façon dont la ville réagit. Et il faut bien vous dire que jusqu'ici, je n'ai pas reçu une lettre de protestation en ce qui concerne l'association de Lille et Lomme.

La question m'a à peine été posée par les journalistes. Elles n'est pas non plus dans les questions que les Lillois et Lilloises ont été invités à me poser, ou pratiquement pas ! Alors, dans ces conditions, il faut arrêter ce cinéma ... ! Nous ne sommes plus dans cette période où un Bonaparte gouvernait et décidait de la France, et où on a appris -là, sans même un référendum, c'était encore plus brutal !- qu'Esquermes, Wazemmes et Fives, étaient intégrés dans la ville de Lille !

Nous proposons une démarche citoyenne, vous aurez la possibilité à toutes les étapes de vous présenter -et ce sera d'ailleurs votre logique- aux prochaines élections municipales en disant "nous, nous ne sommes pas d'accord", et vous verrez ce que les Lillois et les Lilloises vous diront ! Mais je suis persuadé du résultat, et vous vous mettez déjà dans de singuliers mauvais draps ! Mais cela, c'est votre affaire !

.../...

En tout cas, nous, nous ferons l'association citoyenne de Lille et de Lomme dans des conditions républicaines et citoyennes avec, à chaque étape, la sanction de nos concitoyens et concitoyennes. Avec une épreuve à blanc qui est celle de la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal, et une épreuve définitive où nos concitoyens et concitoyennes pourront dire "oui, on en veut" ou "non, on n'en veut pas" ! Très bien, mais dans ce cas, ce fameux fauteuil dont on a parlé au début de ce Conseil Municipal, il est là et il vous tendra les bras ! Sinon, que voulez-vous ? Le destin passera ! La République, la loi et l'association !

Je vous souhaite de bonnes vacances.

La séance est levée.

(Séance levée à 21h00).

